

Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

Belgique – België
P.P.
4020 LIEGE 2
BC 1896

N° d'agrégation P201066
Bureau de dépôt : 4020 Liège 2
Bimestriel – janv./ févr. 2004
N° 52 - 2 €

® N° dépôt : 0088398 – Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PERIODIQUE D'INFORMATION ET DE REFLEXION FONDE EN 1994

Sommaire

- Attendre, c'est agir / **P.-R. Melon**, p. 2
Dites-le autour de vous / **Oculus**, p. 3
Vers des lendemains... / **A. Patris**, p. 4
Le 9 février, débat Van den Brande-Collignon / p. 5
Belgique, le divorce... / **M. De Middelée**, pp. 6-7
Qui réveillera la Wallonie ? / **J. Rogissart**, pp. 8-9
Le sport « belge », un souvenir / **M. Suttor**, p. 10
Statut spécial wallon / **C. Chopin**, p. 11-12
Déficit identitaire / **Chantecler**, p. 13
Nous avons lu / **B. Coune**, p. 13
Billet sur la Francophonie / **P. Bertrand**, p. 14
Le viaduc de Millau / **P. Mélot**, pp. 15-20
L'Iris, une allégorie / **J. Goffin**
L'Europe ou la quadrature du cercle
/ **M. Philippe**, p. 21
Europe et Convention / **C. Jadoul**, pp. 22-23
Débat de Wasseige-Gandois / pp. 23-24
Expo « L'horlogerie à Liège » / **M. Wesmael**, p. 25
Il n'y a qu'un Binche... / **E. Fastrez**, p. 26
On nous écrit, p. 27
Échos de Flandre / **J. Goffin**, pp. 27-29
Épinglé dans la presse / **J. Liénard**,
M. De Middelée, pp. 29-31



ATTENDRE, C'EST AGIR

Que le but semble loin ! Qu'elle est épuisante, la patience ! Qu'il est difficile d'espérer ! On nous dit, ici et là : « Voyez comme les choses avancent ! Vous avez raison trop tôt ! Vous allez dans le sens de l'histoire ! Courage... »

De courage, nous ne manquons pas, d'opiniâtreté non plus, l'audace même ne nous fait pas défaut... Mais, Dieu, que les esprits sont lents à comprendre ! Que les habitudes pèsent ! Que les vieilles peurs sont tenaces ! Que nos adversaires sont rusés !

Certes, tous le constatent, les mailles du filet se déchirent une à une, la Belgique se détricote, la scission est inéluctable... Mais que tout est lent, ardu, revêche ! Que tout semble immobile ! « *Que la vie est lente et que l'espérance est violente* » (Apollinaire) Notre zèle a beau nous précipiter au-devant de l'histoire, nos espérances marcher sur les eaux, notre foi enjamber les montagnes... que déjà il faut se retourner, piétiner, piaffer d'impatience... Attendre, attendre, encore et toujours...

Croit-on nous rassurer en nous disant que « les Flamands feront le sale boulot » ? que nous sommes impuissants à précipiter les événements ? qu'il nous suffit d'observer du balcon le dénouement de la comédie belge ?...

Croit-on nous encourager en nous présentant cette passivité forcée comme un devoir dicté par le bon sens, comme un fardeau imposé par le réalisme politique ?

Certes, les rapports de force nous sont depuis longtemps défavorables : les Flamands sont bel et bien majoritaires en Belgique ; ils tiennent les leviers à tous les niveaux de pouvoir ; nous suivons le rythme et ne commandons pas la cadence. Soit. Mais que ce simple constat ne soit pas interprété comme un aveu de faiblesse, comme un encouragement à la passivité, comme une invitation à la lâcheté. Soyons persuadés de ceci : nous faisons, ici et maintenant, tout ce que nous pouvons dans la mesure de nos capacités et dans les marges de manœuvre que la loi nous autorise. Les générations qui viennent sauront reconnaître que nous avons fait ce que nous pouvions. Ils sauront alors – peut-être mieux que nous – que notre long combat pour la Wallonie française fut d'abord un combat contre le conservatisme érigé en forme de gouvernement, contre l'indécision au masque de prudence, contre l'opportunisme aux mains molles, contre le conformisme nourri de dragées et de bouillon d'angoisses.

Aujourd'hui, notre devoir est de veiller jusqu'à l'aube, de rester debout, de garder la flamme allumée. Au royaume transitoire des pusillanimes et des lâches, notre attente est une tension, notre espérance un dard. Ce n'est pas en vain que nous donnons de notre vie, ce n'est pas pour rien que nous attendons.

« Celui qui attend, dans le sens le plus élevé, n'est pas loin de ce qu'il attend. Celui qui attend passionnément est déjà puissance d'action, et même la plus grande puissance de transformation possible dans sa vie intérieure et extérieure. Attendre, c'est accepter de n'avoir point, au nom de ce que nous avons déjà. » (Paul Tillich)

Pierre René MÉLON

DITES-LE AUTOUR DE VOUS !

A la mi-novembre 2003, Laurette Onkelinx, vice-Première ministre et ministre de la Justice, s'est entendu poser la question suivante par un journaliste : « *Vous aviez qualifié la coalition libéraux-socialistes 'd'accouplement contre nature'... Avec un peu de recul, cette formule, vous la maintenez, ou vous avait-elle échappé ?* »

Réponse de la ministre : « *Elle ne m'a pas échappé. Je maintiens. Socialistes et libéraux ne sont pas faits pour vivre continuellement les uns avec les autres. Nos projets politiques sont trop différents. (...)* »

Voilà une position qui a le mérite de la clarté : pas le moindre copeau de langue de bois dans ces propos ministériels. Ni dans le ton, ni dans le fond. Rien qu'un aveu – on ne peut plus franc – qu'un jour ou l'autre, il faudra mettre fin à l'expérience commune. Pour cause d'incompatibilité des projets politiques.

Que n'entend-on dans la bouche de nos mandataires – y compris dans celle de Laurette Onkelinx – la même netteté au sujet d'une autre expérience de vie commune, celle menée par les communautés linguistiques qui se partagent le sol belge ! Là aussi, la discorde permanente est la règle. Et depuis bien plus longtemps ! Car enfin, qu'est (re)devenu aujourd'hui – comme prévu – le territoire nommé Belgique né, au XIXe siècle, de la volonté de puissances extérieures ? Au beau milieu : une frontière – quasiment d'État – voulue par les gens du Nord pour se garder de ceux du Sud. Un mur politique et culturel que, sans doute, les voitures et les trains franchissent encore. Mais les idées ? Mais les sentiments ? Mais les projets ? Étanche, dans un seul sens, dès ses débuts (*Wallons, dehors ! Bruxellois, chez vous ! Francophones, on ne passe plus ! Waar de Vlamingen thuis zijn !*), cette cloison, dans l'autre sens, est de plus en plus poreuse : *Aux produits flamands, le marché wallon !* Voyez le contenu de votre chariot au supermarché. *Aux décideurs flamands, les emplois wallons !* Voyez les postes de direction, et ceux qui en découlent, dans les entreprises, les banques, les compagnies d'assurances, les ministères fédéraux, la Poste, la SNCB, les institutions parastatales. *Aux capitaux flamands, les terrains wallons, les maisons !* Voyez les rachats dans l'industrie, le commerce, la presse, la campagne ardennaise et condruzienne.

Exagérés ces propos ? Jaloux les Wallons ? Trop faiblards pour faire de même ? Voyons : comment empê-

cher une masse de près de 6 millions de personnes, à l'étroit au nord sur un demi-territoire, de s'infiltrer au sud, dans l'autre moitié qui en héberge 3,3 millions ? En toute légitimité, puisque ces deux moitiés de territoire constituent un seul et même État. État qui – on le sait – vit sous le régime complice de la frontière intérieure à géométrie variable : restreinte dans le sens sud-nord, béante dans le sens nord-sud.

Un exemple, un seul, puisé dans le stock des situations réelles et – on se demande pourquoi ? – si rarement évoqué. Pour couvrir ses besoins économiques, la Belgique importe de nombreux produits et services. Rien d'étonnant à cela. Le producteur ou le fournisseur étranger, pour se simplifier la tâche, traite le plus souvent avec un importateur belge unique, ce qui n'est pas contestable de sa part. C'est ici que la Flandre intervient. De manière écrasante (elle en laisse un peu pour Bruxelles !), elle rafle, pour l'ensemble du pays, la plus grande partie des importations, s'attribuant ainsi des parts de marché confortables en dehors de son petit territoire bien délimité. Cette situation, qui passe inaperçue aux yeux du consommateur wallon moyen, entraîne, pour la Flandre, de substantiels avantages. Parmi ceux-ci, relevons les créations d'emplois nombreux et variés dans une kyrielle de secteurs liés à la distribution des biens importés : manutention, transport, représentation, publicité, gestion, comptabilité, finances, assurances, contentieux, service après-vente, réparation, direction, etc. A ce dopage de l'emploi, ajoutons les prix concurrentiels obtenus auprès des fournisseurs étrangers en raison des importantes quantités commercialisées. Considérons également les bénéfiques dégagés sur les opérations ainsi réalisées. Et ne tenons pas pour rien l'influence exercée sur la sélection des produits et l'orientation de la clientèle.

Pas étonnant, dans ces conditions, que la Flandre affiche un taux de chômage raisonnable. Pas étonnant que des fortunes gigantesques s'y constituent et se retrouvent, un beau jour, sous forme d'investissements publics et privés... en Flandre. Et de rachats... en Wallonie. Cher Wallon, brave client téléguilé et citoyen sous influence, astu compris dans quel État déséquilibré tu vis ?

OCULUS

L'équipe rédactionnelle de *Wallonie-France*
souhaite à tous ses lecteurs une excellente année 2004



VERS DES LENDEMAINS QUI NE CHANTENT PAS

André PATRIS

Il fut un temps, pas très lointain, où l'économie mondiale était porteuse. Ministre-président, à l'époque, de la Région wallonne, Elio di Rupo lançait, à grand renfort de publicité, l'idée d'un contrat d'avenir. Idée valable certes et qui n'a pas été pour rien dans l'accession de son auteur à la tête du PS.

Quand le projet eut pris forme, des experts de toutes nos universités exprimèrent le souhait d'un développement de nos relations avec la France. L'intégration européenne s'y prêtait. Il n'en fut rien.

En décembre 2000, *Le Vif/L'Express* donnait la parole à quatre spécialistes de l'économie régionale, unanimes à réclamer une stratégie wallonne. L'un d'eux, Pierre Pestiau (ULG) déclarait : « *Sur le plan culturel, les Wallons et leurs hommes politiques ont besoin d'un fameux électrochoc : leurs mentalités ne conviennent pas aux défis actuels* ». Un autre, Jacques Thisse (UCL), enfonçait le clou : « *c'est ça, le mal wallon : quand les choses vont bien, comme dans les années 60, ou un peu mieux, comme maintenant, on se dit : 'Très bien. On en profite'. Au nord du pays, sous l'influence du Mouvement flamand, on a toujours eu une réflexion stratégique axée sur le long terme. Les Wallons, par contre, ont demandé la régionalisation sans savoir ce qu'ils allaient en faire...* »

En mars 2001, Jean-Claude Logê, président de la Chambre wallonne de Commerce, se confiait à *L'Echo* : « *J'ai toujours dit que la Wallonie est une région de baronnies fortes avec un consensus mou... Je constate qu'on est incapable d'aller vers un consensus fort et des baronnies faibles. LA WALLONIE GLOBALE N'EXISTE PAS* ».

Tout récemment, à propos de la séquestration de patrons dans la sidérurgie liégeoise, Vincent Reuter, administrateur délégué de l'Union wallonne des entreprises, confiait au *Soir* : « *C'est bel et bien une image terriblement négative que nous renvoyons au Nord du pays, et qui ne pourra qu'y renforcer les tendances centrifuges* ».

* * *

Après des verdicts aussi concordants, la première réaction est de se dire que le fameux contrat d'avenir, encensé dans les milieux officiels, a vraiment bonne mine, juste bon pour les gogos.

Notre unique préoccupation est et demeure, à quelques mois d'élections qui vont ébranler davantage un État aux multiples fissures, de rechercher les voies d'une émancipation de la collectivité wallonne.

Tenons un langage qui ne devrait plus choquer personne. A force de se calfeutrer dans une structure institutionnelle qui en fait des acteurs de seconde zone, la classe politique wallonne va augmenter le désenchantement de la population. Répartie sur trois niveaux, elle n'est pas en mesure d'émettre un message fort. Qui s'intéresse aux travaux de la Communauté française et de la Région (une interprovinciale) wallonne sinon les thuriféraires de service ?

En politique, les Wallons sont rivés au niveau du jardin d'enfants. Alors que, pour la première fois dans l'Histoire, les contraintes internationales ont cessé de peser sur eux. Ils n'entrent plus dans la stratégie de leurs anciens maîtres, au fil des siècles, Bourguignons, Espagnols, Autrichiens, Hollandais. L'Union européenne rend superflue une Belgique que le comte de Ficquemont, dans un ouvrage publié à Bruxelles en 1853, qualifiait à juste titre de « fabrication anglaise ». Les Britanniques ne se protègent plus contre les Français, ils accourent à Lille ou à Paris par l'Eurostar...

D'autre part, le carcan institutionnel imposé à nos populations gauloises n'est pas contraignant au point de leur interdire de jeter les fondements d'une association avec la France. L'Europe encourage logiquement les relations transfrontalières. Disons-le sans ambages : nos messieurs n'en veulent qu'à doses infinitésimales.

Il saute aux yeux que le redéploiement du bassin houiller et sidérurgique qui va de Bruay à Liège gagnerait à faire l'objet d'examen en commun. Avec, à la clef, la modernisation des moyens de communication entre le Nord français et la Wallonie, celle-ci courant de plus en plus le risque d'être contournée plutôt que traversée.

Mais à quoi bon continuer à évoquer un thème dont se dégagent pour nos caciques, des relents de soufre ? L'émergence d'une identité wallonne dans une Europe continentale où la France et l'Allemagne auront un rôle de vedette ne se conçoit pas sans l'établissement de relations suivies avec nos deux voisins et, en premier lieu, il va de soi, avec les régions françaises limitrophes.

Rien de significatif ne s'opère non plus sur le plan de la culture. Là aussi, les Flamands nous devançant. L'an prochain, s'ouvrira à Bruxelles un centre culturel néerlandoflamand. Nous renoncerions à dénoncer l'immobilisme de l'Élysette si, après un clin d'œil à son collègue de la Communauté, le souriant M. Van Cauwenberghe, en prenant une initiative parallèle, détruisait le « mur de Berlin » entre Gaulois, proches voisins et, pour nous, membres d'une même nation.

Sous la présidence de
Jean CHARBONNEL, ancien ministre du Général de Gaulle,
et de **Jean-Yves AUTEXIER**, sénateur de Paris,
le **Cercle Franco-Wallon** organise une conférence-débat sur le thème

WALLONS ET FLAMANDS, QUELS AVENIRS ?

Le **lundi 9 février 2004 à 19 heures**
Au Sénat, salle **Monnerville, 15 ter, rue de Vaugirard, 75006 Paris**

Avec la participation de
MM. Robert COLLIGNON,
Président du Parlement wallon, ancien Ministre-président de Wallonie

et de **Luc VAN DEN BRANDE**,
Sénateur, ancien Ministre-président de Flandre

Les réservations doivent se faire auprès de
M. Claude Jadoul, secrétaire du Cercle Franco-Wallon
6, square Patenne, 75020 Paris –
Tél. et télécopie 00 33 143 71 61 09 – Courriel : c.jadoul@wanadoo.fr

Oyez ! Oyez ! Bonnes gens !
D'ores et déjà, nous vous mandons que, le **19 septembre 2004 à 13 h.**
le **Cercle franco-wallon** organisera

UN DÉJEUNER RÉPUBLICAIN
dans l'une des dernières guinguettes
des bords de Marne

Qu'on se le dise !

Tous les renseignements pratiques vous seront communiqués en temps voulu.
Les inscriptions seront prises chez Jacques Liénard.
49 B, Avenue de Gerlache, 4000 Liège, tél. et télécopie : 04 253 26 47.

BELGIQUE ou les voies du divorce naturel par consensus

Marc DE MIDDELEER, docteur en droit, UCL.

« On aurait besoin, aujourd'hui en Wallonie, d'acteurs de changement. Mais celui qui essaie de faire passer des messages passe vite pour un enquiquineur »

Jean-Claude Logé, chef d'entreprise innovante

Octobre 2003, tout allait bien : c'était la visite d'État en France du roi des Belges. La rareté de l'événement est significative. Le perspicace journaliste Claude de Groulart, déjà en 1984, précisait, à propos des relations politiques franco-belges historiquement et endémiquement ambiguës : « *La Belgique officielle bilingue, de plus en plus dominée par sa (grosse) moitié flamande, veille.* »

Sans l'ignorer, le président Chirac, au dîner de l'Élysée, s'en est tenu, suivant la loi du genre, à l'amitié franco-belge, aux convergences de vue relatives aux conflits au Moyen-Orient, et à la communion franco-belge pour l'Afrique et la francophonie. Ajoutons-y la volonté que déclare le Flamand Verhofstadt, Premier ministre fédéral ambitionnant une carrière européenne, d'accrocher le royaume au couple franco-allemand, premier cercle concentrique fort de l'Europe.

• Francophonie et faux ami

S'agissant de francophonie – « *cet espace de solidarité* » cher au président français –, la maltraitance des francophones (qu'ils soient citoyens belges, français ou étrangers francophiles) et du français (obstructions en radio, écoles, bibliothèques et spectacles) en pays flamand et dans les communes qui y sont arbitrairement assimilées en régions bruxelloise et liégeoise, ne pouvait bien sûr gâcher le raout de Paris.

Il n'empêche, cette attitude hostile de voisinage n'échappera pas à la **vigilance et aux préoccupations géopolitiques de la France.**

Entraves illégales au choix et à l'usage libre et naturel du français, politiquement organisées par la Belgique au **centre névralgique de l'Europe et à quelques lieues de Paris** : est-ce là un problème véniel et tolérable ? L'enjeu – souligné par la résolution n° 1301 du Conseil de l'Europe et sa recommandation du 30 septembre 2002, totalement bafouées – dépasse celui des territoires concernés et du complexe obsessionnel flamand.

La Flandre, au subconscient populaire imprégné de sentiments anti-français ancestraux, porte les germes de l'anglo-américanisme au cœur de cette grande métropole française qu'est Bruxelles, siège de l'UE. On en voit l'immense enjeu pour le rayonnement français dans une perspective européenne de long terme, a fortiori dans le contexte de l'irréversible désintégration belge et des revendications de la Flandre sur Bruxelles.

L'amitié pour la France ne se jauge pas aux discours mielleux de dissimulation ni aux rapports marchands. Après tout, la fête nationale de la Flandre reste celle de sa victoire, dite des Éperons d'or, sur la France et célébrée chaque année avec ferveur.

• « La Belgique, pierre angulaire de l'Europe » ?

Comment comprendre le président Chirac disant à Albert II à Paris : « *S'il est bien une nation européenne entre toutes, c'est la Belgique. La Belgique représente la pierre angulaire de l'idée européenne.* »

Que disent les dictionnaires ? *Pierre angulaire* : pierre d'angle qui assure la solidité de l'édifice ; élément essentiel, fondamental ; fondation. On ne peut qu'être perplexe : l'État en voie de désintégration serait le fondement de l'intégration européenne ?

Bien sûr, il y eut Paul-Henri Spaak, fervent inspirateur avec Jean Monnet, de l'idée européenne, et la Belgique, cofondatrice du Conseil de l'Europe avec la France. Mais depuis 1970, cette Belgique n'est plus.

Il y a le lyrisme des mots sous les lustres et il y a les réalités sur le terrain. Paradoxalement, nos amis français semblent rencontrer plus de difficultés que les Anglais ou les Allemands à comprendre l'implosion belge. Mais elles s'estompent.

Ainsi **Alain Mine**, considérant l'Europe des régions qui revendiquent en nombre croissant autonomie et attributs de souveraineté, relève : « *la parthénogenèse, sans agression, viol ou conflit de l'État belge après la scissiparité de la Tchécoslovaquie, fédération brinquebalante entre deux nations. Qu'en est-il à cette aune-là, de la Belgique ? ajoute-t-il, a-t-elle réussi, avec sa transformation en État fédéral, à inventer une 'cantonalisation' de type suisse qui maintient symboliquement l'identité belge mais qui accompagne, en douceur, son émiettement ? Se sera-t-elle affaiblie au point paradoxal d'assurer sa pérennité en se contentant avec la monarchie d'un pouvoir exclusivement symbolique ? Ou risque-t-elle, à la fin des fins de se casser entre une Flandre désireuse de retrouver, d'une certaine façon, son statut d'antan, et une Wallonie qui demanderait son rattachement à la France ?... Une France engrossée de la Wallonie, une Espagne orpheline de la Catalogne ? Aucun État ne peut être sûr ad aeternam de ses frontières. Dès lors que l'Histoire redevient fluide, ce ne sont pas des coups d'État qui nous guettent, mais des glissements de l'équilibre entre acteurs.* » (Le nouveau Moyen Âge, Gallimard, 1993).

• Rééquilibrage du couple franco-allemand

De ce point de vue, la déstructuration belge offre, de manière positive, une **chance historique** de rééquilibrage au sein du couple franco-allemand, noyau dur de l'UE. La France et la Wallonie, **structurellement associée**, aux côtés de Bruxelles, y trouverait assurément un « *Projet d'avenir solidaire* », leur insufflant une nouvelle dynamique commune et ambitieuse.

>>>

• Soumission wallonne et duplicité belgo-flamande

« Fédéralisme d'union », « nation belge », « loyauté fédérale » : on se gargarise de mots !

Entre-temps, la faille belge continue de s'approfondir dans tous les domaines. La « *Vlaamse Gemeenschap* » et la « Communauté française » en Belgique sont d'évidentes réalités socioculturelles distinctes. Sans réserves ni équivoques, le peuple flamand en a fait une réalité juridico-politique, affirmation de la nation flamande, instrument de domination de l'État belge et de Bruxelles pour la promotion de ses intérêts propres.

En face, de façon résiduaire et défensive, survivent des « Belges » (ce mot signifiant des Gaulois est entré dans la langue française en 1528), identité derrière laquelle 67 % des Wallons (les mêmes Gaulois mais en idiome francique !), préfèrent se cacher suivant un récent sondage, figés dans la nostalgie de « l'ancienne Belgique » et de ses élites de langue et de culture françaises.

Il n'y aura pas de « Contrat d'avenir pour la Wallonie » efficace et crédible sans conscience collective ni objectifs de mobilisation communs à tout le Pays wallon, et cela en coopération renforcée avec la Région de Bruxelles, centre international reconnu.

En 2001, on entendait, à juste titre, rugir **Jean-Claude Logé**, président de la Chambre wallonne de commerce et d'industrie : « *La Wallonie est une région de baronnies fortes avec un consensus mou. La Wallonie globale n'existe pas. Chaque élu local favorise des stratégies locales qui desservent la stratégie globale.* » Et de manière plus dure et très nette : « *Il n'y a pas de volonté globale pour avancer. C'est une grave erreur de la Wallonie. Nous n'avons pas de culture souveraine mais une culture de soumis. Nous sommes les masochistes d'une Europe sadique* » (*L'Echo*, 16/03/01). La belgitude émascule la Wallonie et Bruxelles.

Et nous entendons le diplomate et écrivain **Carlos Fuentes** nous rappeler : « *L'Histoire est question de volonté. Jeune, je lisais le philosophe allemand Karl Jaspers qui expliquait que l'Histoire et l'imagination de l'Histoire doivent être autant collectives qu'individuelles. La passé, en réalité, n'existe pas. Il reste la mémoire. L'avenir non plus n'existe pas, il n'y a que le désir. Il n'y a qu'une seule manière de devenir vieux, ce serait ne plus avoir de projets* » (interview donnée à *La Libre*, 25/11/03).

Autant de messages forts, adressés aux Wallons et Bruxellois usant leurs forces dans un combat belgiciste déjà perdu – mais ils veulent l'ignorer !

Certes, cette guérilla pourrait faire perdre de l'énergie quelque temps encore comme le remarque **Xavier Mabilille**, ancien président du CRISP, dans son livre récent *La Belgique depuis la Seconde Guerre mondiale* : « *Il y a une digue contre la scission : le paysage asymétrique de la Belgique* (avec un Mouvement flamand fort et nationaliste et un Mouvement wallon de nature sociale et en veilleuse) *et la multiplicité des interlocuteurs* (patrons, syndicats, Église, francs-maçons). *On ne dénoue pas facilement un écheveau aussi complexe.* Mais de conclure avec la majorité des analystes : *Le délitement se poursuivra néanmoins, mais plus ou*

moins discrètement, sans faire trop de vagues. Voyez ce qui se passe aujourd'hui à la SNCB : on vient de créer deux sociétés ! Une façon de dissocier les enjeux » (*Le Vif/L'Express*, 14/11/03).

Il faut également prendre en compte la duplicité flamande destructrice de la solidarité entre Belges mais en conservant l'État fédéral et sa monarchie afin d'assurer son emprise sur Bruxelles. Dans son dernier livre paru en 2002, *Le grand siècle de la nationalité belge*, feu **Jean Stengers** relevait les sérieuses failles dans l'unité de la Belgique apparues avant et pendant la guerre de 14-18 et nous montrait l'émergence d'un Mouvement flamand attaché à la Belgique pour une seule raison : la crainte de la voir rejoindre la France. C'est sous la pression de la Flandre qu'en 1936, le gouvernement belge mit fin à la coopération militaire avec la France, en dépit de la montée du nazisme.

• L'opinion flamande dans sa réalité globale

Le Mouvement flamand a atteint, aujourd'hui, ses principaux objectifs, sauf Bruxelles, et la plénitude de souveraineté. Le vote du 18 mai 2003 a dégagé en pays flamand une majorité séparatiste (*Vlaams Blok*) et confédéraliste (*CD&V*). Le succès exponentiel du *VB*, parti extrémiste, depuis sa création – et dont on prévoit une nouvelle progression ! – l'abolition du « cordon sanitaire » feront leur œuvre grâce à la « complaisance » du parti « chrétien » flamand et du parti du Premier ministre (*VLD*).

L'angélisme wallon et bruxellois conforte cette évolution. Le politologue **Benoît Rihoux** (UCL), qui est aussi professeur à Anvers, suit de près la presse flamande. Il va à l'essentiel lorsqu'il constate : « *Le vrai problème, ce n'est pas le Vlaams Blok. Le Blok est plutôt un révélateur. Un baromètre de l'état de l'opinion flamande. Il existe, en Flandre, un rapport de force favorable pour les actions conservatrices et nationalistes. Cette donnée n'est pas suffisamment assimilée par les francophones. Il n'y a pas de fossé entre le parti d'extrême droite (fidèle allié contre nature du FN de Le Pen !) et la société flamande dans sa globalité.* » Face à cette réalité profonde, B. Rihoux conclut : « *C'est périlleux pour la survie de l'État belge, car l'asymétrie est de plus en plus forte entre le Nord et le Sud* » (*Journal du Mardi*, 18/11/03).

Les Wallons comme les Bruxellois ne perdront pas de vue l'article I, alinéa 2 de la **Charte des Nations unies**, complété par la Résolution n° 2625 : « *Tous les peuples ont, en vertu du principe de l'égalité et de leur droit de disposer d'eux-mêmes, le droit de déterminer leur statut politique, en toute liberté et sans ingérence extérieure, et de poursuivre leur développement économique, social et culturel* ».

Hélas ! l'esprit flamand n'est pas le leur et la Belgique les tient en otage. Le nationalisme flamand y régnant selon son bon plaisir. Les voitures les plus modernes des chemins de fer dits « belges » ne desservent-elles pas que des lignes flamandes ? Et *tutti quanti* ?

« QUI DONC ÉVEILLERA LA WALLONIE QUI DORT ? »

Jacques ROGISSART

Quiconque sait que la Wallonie est soluble dans l'austérité à la Martens ou à la Dehaene, quiconque s'avise que la paralysie de l'État, c'est la France grabataire, quiconque possède, d'une manière ou l'autre, le sens de l'État lui-même doit se réjouir sans mélange du coup terrible que viennent de porter Paris et Berlin au pacte de stabilité monétaire de la zone euro. Il est exemplaire que la révolte soit venue de gens qui avaient soutenu de leurs œuvres cet égarement de la pensée politique (quand donc ne serons-nous plus gouvernés par des aveugles et des étourdis ?). Il est instructif que l'intérêt national – la forme la plus achevée de l'intérêt général, dans les réalités d'aujourd'hui – ait prévalu dans de vraies nations porteuses d'une vraie puissance. Il faut seulement regretter ceci : que la France et l'Allemagne n'aient pas carrément jeté le pacte aux ordures, c'est sa place, et qu'elle n'aient pas exigé la remise à plat du traité de Maastricht. Cela adviendra tôt ou tard. Ou l'Europe sera vivifiée par ses nations, ou elle se racornira en jouant les tabellions de la haute finance à l'instar du sieur Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne, qui inaugura ses fonctions en jurant, en anglais, qu'il ne se conduirait pas en Français et qui tint parole presque sur-le-champ (1).

Le gouvernement Verhofstadt, c'est une justice à lui rendre, s'est tenu coi dans cette crissette et a même donné quelques petits signes de compréhension à nos grands voisins. Dame, c'est qu'il pouvait en avoir bientôt besoin, lui aussi. Car savez-vous comment il fabrique un budget en équilibre ? En confisquant la tirelire pension de Belgacom, en ne payant pas les factures de ses ministères à l'échéance, en spéculant euphoriquement sur le rapport de l'amnistie des fonds discrètement placés à l'étranger, en flattant ses prévisions de croissance et en passant l'une ou l'autre écriture coquinement débudgétisante. Oh, ce n'est pas qu'il soit spécialement plus vicelard que bon nombre de ses pareils en Europe, il est même plutôt moins rusé et ses secrets s'éventent dans la logorrhée de ses disputes. Seulement son petit château de cartes craint le moindre courant d'air et le vent a forcé dans le souffle d'imprudentes promesses aux contribuables.

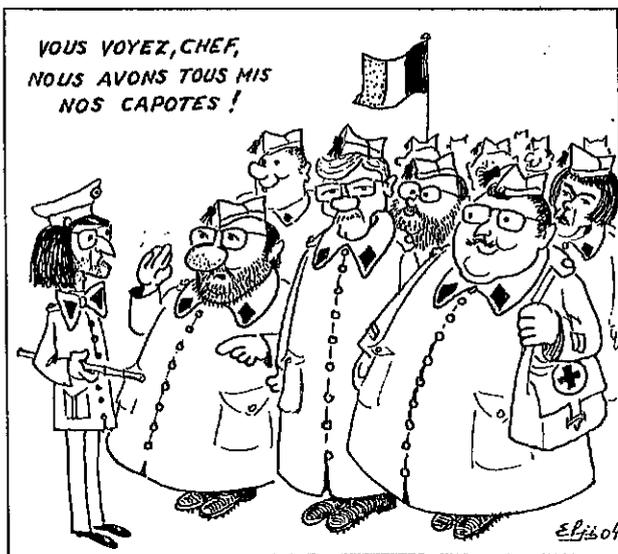
Que par ailleurs il ne sache ni voir, ni prévoir, sa gestion presque quotidienne en fournit la preuve à longueur de législature. A force d'accumuler erreurs et reports à nouveau (si l'on peut dire), son incurie devient effrayante. Faisant litière de ses statistiques tronquées, les responsables de la police fédérale jettent les mêmes cris d'alarme que la conscience publique : la sécurité urbaine est en déroute, faute d'effectifs dans ses rangs, dans la magistrature, dans les prisons. De la prévention, ne parlons même pas ; on rabote ses maigres dispositifs pour économiser des bouts de chandelle sur ce qui nous coûtera des fortunes plus tard. Aussi maigrichonne que l'armée « humanitaire » de M. Flahaut (ne pas confondre avec le beau général qu'aima la reine Hortense), la Sûreté de l'État s'avoue impuissante à ne fût-ce que surveiller les progrès

de la subversion islamiste et ne recueille que le silence gêné du politique, tétanisé par ce droit-de-l'hommisme des faibles qui donne quartier presque libre à un ennemi féroce et résolu. Passe encore que certains, comme M. Moureaux, acceptent sans broncher la perspective d'un changement de population à Bruxelles, c'est peut-être dans l'ordre des choses, car le pessimisme ambiant a de funestes effets démographiques. Mais au lieu de travailler à faire des immigrés des citoyens de chez nous et non des nostalgiques de leur chez eux d'origine, on découple la nationalité des droits politiques qui en sont les privilèges et l'on promeut le multiculturalisme là même où il y a incompatibilité des cultures. L'assimilation, qui seule nous apporterait des énergies et des forces nouvelles, est devenue un mot grossier. Et l'on s'indigne que la Flandre, nation authentique, se rebiffe, ou que la France réfléchisse à une loi proscrivant de l'école républicaine le voile qui marque la sujétion des jeunes musulmanes ! Les partis francophones de la majorité œuvrent d'arrache-pied à l'effacement de notre identité française, dans l'absurde conviction (distillée dans leurs états-majors par de puissants cercles d'influence) que le marché mondialisé remplacera avantageusement les patries. Mais l'amnésie que l'on suscite véhicule bien autre chose que la marchandise et l'argent, c'est un désordre si vaste qu'il pourrait bien s'appeler un jour le néant.

Le désordre est déjà partout dans le Système belge. Sa négligence a déjà perdu la Sabena. Voici à présent que sa sottise inocule les poisons du *malgoverno* à la Poste et à la SNCB que des gestionnaires gavés mettent sur le flanc en s'évertuant à les couler dans le moule de l'économie privée. Chaud devant ! C'est la Wallonie qui va payer le gros de la casse en équipements, en investissements et en licenciements. L'exemple le plus effarant jaillit de ce qui se prépare pour le chemin de fer. D'abord, son administrateur délégué veut scinder la fonction exploitation et la gestion de l'infrastructure, au ravissement de la Commission européenne qui ne cesse de préconiser cette opération, préparée, mais non imposée, par divers règlements et directives du machin eurocratique. Dans tous les pays où s'est produit ce bouleversement, dévastateur pour la logique de la production ferroviaire, le résultat a été négatif, sinon ruineux pour la collectivité. En Grande-Bretagne, pionnière en la matière, le ministre des Transports a même pu parler, il y a deux ans, de catastrophe et le gouvernement Blair s'efforce de recoller un peu les morceaux. N'importe ! Celui de M. Verhofstadt donne son feu vert. À ce jour, ni le MR, ni le PS ne murmurent, eux si hostiles à la régionalisation du rail que cette aberration technique va faciliter. Mais ce n'est pas tout. L'affaire s'inscrit dans un plan, dit d'assainissement par pur abus de langage, qui promet à la Wallonie une saignée d'emplois, de désinvestissements et une suppression des priorités de travaux que, malgré leurs scandaleuses prises au tas, les dirigeants CVP n'avaient pas osé rayer de leurs papiers. Qui proteste, sinon les syndicats du sud, trop longtemps assoupis dans leur stupidité unitariste ?

Comprenons-nous entre séparatistes. La scission des réseaux flamands et wallons est nécessaire, mais elle devrait donner naissance à de nouvelles compagnies intégrant leurs fonctions traditionnelles, en attendant que la nôtre se résorbe dans la SNCF (dont on doit espérer qu'elle récupérerait un jour le Réseau ferré de France, créé pour satisfaire aux critères financiers de Maastricht, aujourd'hui presque répudiés). Je sais parfaitement que nous hériterons d'un outil ferroviaire abîmé par les directions flamando-belges, alors qu'il comporte la moitié du kilométrage des lignes. Je sais aussi qu'avec l'énergie méthodique, sinon le talent, dont aurait été capable un Guy Spitaels, nous pourrions améliorer sensiblement les conditions du partage. Mais je ne l'espère plus – et je donnerais beaucoup pour avoir tort. Alors, que vaut-il mieux ? Clôturer les comptes ou laisser démolir une bonne partie de ce qui reste ?

Le grand mystère, c'est que les Wallons tolèrent d'être gouvernés comme ils le sont. Un président de parti, qui est loin d'être le plus sot, ne trouve rien de mieux que de distribuer des condoms dans les bistrotts, à défaut de mener virilement la défense de notre peuple.



L'époque a les substituts qu'elle mérite et le démenti des faits répond avec éclat aux censures langagières. On a beau évacuer le communautaire des discours, il rentre par toutes les portes et fenêtres de l'actualité, voire par les soupiraux des caves les plus obscures. La querelle autour des chèques-service vient de le donner à voir où l'on ne l'attendait vraiment pas. C'est un devoir de le répéter : la Flandre ne permettra pas l'apaisement ; elle se battra partout et sur tout ce qui concerne nos vestiges d'avenir commun. La Belgique s'en va par bribes et morceaux et cela n'aura de fin qu'avec sa fin. Mais quel sera le prix de l'heureux dénouement si celui-ci est pris comme un spectre à conjurer et non comme le fil conducteur du raisonnement politique ?

Qui donc éveillera la Wallonie qui dort, demandait Des-trée. L'aiguillon du malheur l'a fait pendant la Résistance, tout au long de la Question royale, pendant la grande grève de 1961, aux moments forts de la lutte fouronnaise,

dans la percée fédéraliste des années 1990. Il ne faut jamais désespérer des Wallons. Mais ils sont à nouveau sous anesthésie. Qui les arrachera une dernière fois, point ne sera besoin d'une autre, à leur sommeil comateux ?

P.-S. : A l'occasion d'une action de coopération culturelle avec la Roumanie, j'ai visité les grands musées de Bruxelles tout récemment. Pour découvrir que la priorité des inscriptions est presque partout donnée au néerlandais, souvent aussi le mieux éclairé et le plus commode à lire. Si la Communauté française veut démontrer son utilité, elle a là un beau sujet de plainte.

Priorité aussi à la langue de Vondel dans les nouvelles stations du métro bruxellois, proches de l'hôpital Erasme. Le ministre régional Josse Chabert (CVP) a bien mérité de la Flandre en contribuant à faire oublier que la ville est francophone à 90 %.

(1) On le rabroua. Que n'avait-on deviné l'esprit, qui ne se cachait pas, habitant ce calamiteux gestionnaire du Crédit lyonnais ? Relire l'histoire du régime de Vichy, c'est apprendre à mieux classer les hommes.

BRÈVE

FRONTALIERS EN COLÈRE

Et pour cause ! Les travailleurs frontaliers risquent de perdre de 30 à 40 % de leur salaire, parce que l'État belge veut supprimer **unilatéralement** la convention fiscale établie entre lui et la France. Un État belge qui, selon le quotidien *La Sambre* (05/12/03), estime que « les salariés résidant dans la zone frontalière en France et travaillant en Belgique, (doivent être) imposés sur le revenu en Belgique ».

Ces travailleurs sont beaucoup plus de 20.000 dans le cas. On imagine sans peine, outre l'impact direct sur les familles, l'importance des retombées négatives sur l'économie locale... des deux côtés de la frontière.

Moralité : il est plus facile de tondre des salariés (toujours à bonne portée) que de faire rentrer l'argent placé à l'étranger.

Pour un État belge désargenté, il n'y a pas de petits profits.

LOYAUTÉ FÉDÉRALE : LE SPORT « BELGE », UN SOUVENIR ...

Marc SUTTOR

Que n'a-t-on pas vanté l'aventure extraordinaire de nos deux petites joueuses de tennis belges, Justine et Kim, deux « excellentes amies » au surplus, qui honorent notre petit pays et en personnifient, en quelque sorte, l'unité. Oui, mais...

On a connu quelques problèmes communautaires dans d'autres sports. Il y a quelques années, en judo, le sélectionneur national, De Dekker, aujourd'hui sénateur *VLD* flammingant notoire, n'hésitait pas à mettre sur la touche, à plusieurs reprises, une Wallonne, championne d'Europe en titre, au profit d'une Flamande. Plus près de nous, la fédération belge de gymnastique artistique, qui organisait les championnats du monde à Gand, refusa d'inscrire à cette épreuve l'équipe masculine belge, alors qu'elle avait obtenu le minimum requis, ... du jamais vu ! Les sélectionneurs, en majorité flamands, voulaient-ils épargner ainsi un classement médiocre à leurs gymnastes, en majorité francophones ? Enfin, il paraît inutile de rappeler la saga de Robert Waseige à la tête de l'équipe nationale belge de football au Mondial en Orient...

Mais, en tennis, Kim la Flamande et Justine la Wallonne restent « d'excellentes amies », image construite de toutes pièces par la presse belge selon une interview de Justine elle-même parue récemment dans *Le Soir* (1). Jusqu'au jour où Justine remporte un deuxième tournoi majeur, face à Kim. Comment une Wallonne peut-elle être plus forte qu'une Flamande ? Il y a forcément quelque chose de louche... Aussitôt, Papa Clijsters convoque la presse

nordique pour affirmer qu'il a de sérieux doutes sur l'évolution physique de Justine depuis quelques mois. Un ex-tennisman flamand de haut niveau embraie et estime qu'elle a dû se doper. Par après, le second, penaud, explique, devant les journalistes : que l'on ne peut rien dire sans preuve... et qu'il n'en a pas, ... mais pourtant, il l'a dit ! Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose. Le premier prétend que la presse l'a mal compris, mais les journalistes, qui n'aiment pas qu'on les traite comme des imbéciles, écrivent qu'ils ont bien repris les termes du paternel protecteur.

Qu'en penser ? Tout d'abord, les contrôles effectués à de nombreuses reprises sur Justine n'ont jamais rien décelé. Ensuite, lorsque l'on regarde, même distraitement, la frêle silhouette de Kim (!) d'un côté et les rondeurs épanouies de Justine (!) de l'autre, si jamais il y en a une qui se dope, aucun doute, il s'agit de... Cherchez l'erreur ! Enfin, si Justine avait été flamande, elle n'aurait pas été accusée de dopage. Vous avez songé « racisme » ? Oui, c'est du belge.

(1) 25-26/10/03 ; à la question du journaliste « Avez-vous discuté avec Kim ? », Justine répond : « Non, et je ne crois pas que cela se passera. Entre nous, rien ne s'est cassé parce qu'il n'y avait rien à casser. Nous avons toujours protégé cette image d'amitié qui n'a jamais existé (...) Nous sommes collègues de travail et nous nous respectons ».

FRANCOPHONIE, VASTE PROGRAMME

Petit jeu pour mieux nous connaître

Les anglicismes foisonnent dans notre quotidien. Certains sont incontournables. Soit. Mais avons-nous vraiment cherché à les contourner ? Voici 5 propositions qui ne manquent pas d'être imagées, précises et élégantes. Ne pourrait-on avantagusement les adopter à la place de quelques termes d'outre-Manche ou d'outre-Atlantique. Lesquels ?

1. valibelle :

mot valise composé des noms *valise* ou *valisette* et de l'adjectif *belle*, c'est-à-dire "valise pour être belle" : *valisette aux parois rigides, généralement cubique, contenant un nécessaire de toilette et des produits de beauté pour dames.*

2. braisier :

créé par l'Académie des enfants sur la chaîne de télévision Antenne 2 à l'image des noms de lieux *bourbier* et *glacier* : *brasero au charbon de bois ou ouvrage de maçonnerie pour faire*

cuire de la viande ou du poisson à l'air libre. Mais aussi : réunion en plein air où l'on mange des grillades.

3. croustille(s) :

utilisé au Québec, ce mot désigne les *minces rondelles de pommes de terre frites vendues en sachets et dont le goût est relevé par du sel ou d'autres condiments (paprika, poivre, etc.).*

4. boissonnerie :

ce terme pourrait prendre la place d'un pseudo-anglicisme introduit en Belgique par la firme Jupiler France

pour désigner un commerce spécialisé dans la vente de boissons en demi-gros et au détail.

5. restovite :

datant de 1984, ce néologisme est proposé pour remplacer le mot américain désignant l'établissement de restauration rapide offrant, à toute heure et pour un prix modique, des aliments dont la préparation est automatisée et qui peuvent être consommés sur place ou emportés sous emballage.

Réponse p. 31

STATUT SPÉCIAL WALLON : UN PROJET FÉDÉRATEUR ?

Cédric CHOPIN

Le principal clivage existant au sein du mouvement wallon est celui qui oppose les partisans de la réunion à ceux de l'indépendance. Cette opposition est récente et largement artificielle: de nombreux réunionnistes furent autrefois indépendantistes et de nombreux indépendantistes ne le sont que par souci stratégique, une période de transition assez longue étant pour eux nécessaire avant l'intégration à la France.

Sans doute, certaines personnes seront à jamais irréconciliables. D'autres s'enferment dans un sectarisme stérile. Mais il ne faudrait pas perdre de vue que le but commun est de rallier à terme une majorité de Wallons à une alternative à la Belgique. Il est donc important d'admettre que les deux courants possèdent chacun leurs propres faiblesses, et que c'est à cette condition qu'une synthèse profitable à tous sera possible.

LES PROBLÈMES DU DISCOURS RÉUNIONISTE

« La Wallonie fut, est et sera française ».

Les réunionnistes donnent parfois le sentiment d'être déjà français, ou de l'avoir toujours été indépendamment de la réalité juridique et politique. Ils commettent une erreur de stratégie, car une telle attitude pourrait - à tort - être assimilée à un rejet viscéral de la Belgique, considérée comme une simple parenthèse à refermer au plus vite.

Or, il s'agit d'un point de vue inacceptable pour une grande majorité de Wallons, qui n'ont aucunement l'intention de renier ce qui sera peut-être un jour leur « passé belge ». Leurs ancêtres, après tout, n'ont pas vécu pour rien. Si les Wallons rejoignent la France, ils emporteront leur histoire avec eux. Rien ne serait pire que de les critiquer sur ce point-là. Plus généralement, les sentiments très forts d'appartenance à la sphère culturelle française, et la sensibilité commune qui unit les deux populations, sont indiscutables, mais ne justifient pas à eux seuls le « rattachement » ; ils le rendent simplement possible. De même, l'amour de la France qui anime chaque réunionniste ne saurait servir d'argument politique.

Une autre erreur consisterait à instrumentaliser la réunion pour en faire le symbole d'une renaissance française intérieure ou extérieure.

Renforcement démographique, présence sur son sol des institutions européennes et de l'OTAN : les conséquences géopolitiques, quoique limitées, sont évidentes, mais ne constituent pas non plus un argument.

Le gouvernement français n'utiliserait d'ailleurs pas cette situation nouvelle à des fins de puissance. La fameuse arrogance diplomatique française n'est qu'un mythe forgé par les opposants à sa « gênante » doctrine multipolaire. Il serait si facile néanmoins pour les belgicains de toutes tendances d'utiliser l'image de la « France dominatrice ». Ne leur laissons pas cette possibilité !

L'objectif poursuivi doit donc bien « se limiter » à proposer à la Wallonie le meilleur destin possible, c'est-à-dire, après mûre réflexion, l'union à la République française.

L'IMPASSE DE L'INDÉPENDANTISME

Les partisans d'un État wallon *définitif* (provisoirement, la chose est envisageable) n'ont pas à ce jour répondu clairement aux deux questions suivantes, pourtant fondamentales.

Les institutions wallonnes disposent de pouvoirs souverains, mais ne s'agit-il pas de créer un parallélisme artificiel avec la Flandre ?

Les Wallons réagissent, en effet, face à la fédéralisation de leur État de la même façon que les Français face à la décentralisation. Selon ce point de vue, le transfert de compétences a pour objet de rapprocher les décisions du terrain, de résoudre les problèmes communautaires et, accessoirement, de donner un cadre à l'identité wallonne. L'enjeu est ici de participer localement à la bonne marche du système belge. La référence étatique, source de la souveraineté et de la légitimité, demeure la Belgique.

Voilà une attitude pour le moins inappropriée dans le contexte actuel... car, du côté flamand, l'enjeu est de renforcer l'entité fédérée, véritablement porteuse d'une identité nationale, aujourd'hui incluse dans le cadre belge, mais qui pourrait assez facilement s'en passer économiquement, culturellement et surtout psychologiquement.

Il existe une culture régionale wallonne, mais existe-t-il une nation wallonne ?

En d'autres termes, sommes-nous en présence d'une identité pré-nationale assise sur des institutions semi-indépendantes, ou d'une identité de même nature que celle de régions françaises, telles que la Bretagne ou l'Alsace ?

Cette dernière hypothèse est renforcée par les ressemblances évidentes qui rapprochent la Wallonie et le nord de la France. En fait, la Wallonie française existe déjà : c'est le Nord - Pas-de-Calais.

Un article entier serait nécessaire pour détailler tous les points communs. On peut citer les deux suivants :

- **les villes.** Les deux régions font partie d'une même aire s'étendant de Picardie jusqu'en Belgique et au-delà, où les cités édifièrent des beffrois et créèrent, dès le Moyen Âge, une culture urbaine très forte et très particulière. Les architectures sont similaires, ainsi que les traditions (1) : fête de Gayant de Douai et ducasse de Mons, braderie de Lille et le 15 août d'Outremeuse à Liège...

- **l'économie.** Les évolutions ont été identiques. La révolution industrielle s'est mêlée à une vieille civilisation. Le textile, le charbon et l'acier y ont façonné les paysages et les hommes depuis le XIXe siècle jusqu'aux années '70 du XXe. La même crise ensuite, les mêmes mutations nécessaires mais douloureuses. Dans une moindre ampleur, le phénomène est également observable tout au long de la frontière, des Ardennes à la Gaume.

Ces ressemblances, les indépendantistes les perçoivent assez peu, aveuglés par leur vision « monolithique » de la France, forcément uniforme et homogène. Toujours cette hantise de la digestion...

La position indépendantiste, qui repose sur un sentiment d'appartenance nationale et un attachement aux institutions

>>>

fédérées, en tant que premières moutures du futur État, apparaîtraient au mieux bien précaire et au pire dénuée de tout fondement.

Une solution possible, qui irait au-delà des contradictions apparentes entre les deux camps, serait celle d'une Wallonie rejoignant la France tout en bénéficiant d'un statut spécial dérogatoire constitutionnellement reconnu.

L'acceptation d'un tel particularisme ne poserait pas le moindre problème et ce pour deux raisons.

D'abord, parce qu'il ne s'agirait pas d'un précédent.

J'ai déjà évoqué l'exemple néo-calédonien de 1998, le plus intéressant et le plus rassurant pour les Wallons quant à la méthode utilisée : négociation du traité ; inscription de celui-ci dans la Constitution ; ratification par référendum ; loi organique relative au statut ; contrôle de constitutionnalité (2).

Il existe d'autres exemples attestant de la souplesse des institutions françaises, à contre-courant des idées reçues :

- Alsace et Moselle, avec leur concordat et leur droit local dans de nombreux domaines (régime foncier, régime des tutelles, sécurité sociale et retraites, ASBL, commerce, notariat). En juillet 2003, le système de la faillite civile pour les personnes surendettées a été étendu au reste du pays, sous le nom de « rétablissement personnel », nouvelle preuve d'une ouverture d'esprit certaine ;

- territoires où a été conservé un statut indigène. A Mayotte, une bonne partie de la vie sociale est régie tout à fait officiellement par... le droit coranique ! La polygamie n'y a été abolie qu'en... 2003. Dans les îles de Wallis et Futuna, les monarques locaux possèdent des prérogatives légalement reconnues. Ces collectivités désignent néanmoins députés et sénateurs, et élisent le Président de la République. Exemples parmi d'autres, extrêmes et fort éloignés ; il ne sera sans doute pas nécessaire d'aller aussi loin pour la Wallonie...

Ensuite, parce que la France jacobine au mauvais sens du terme a vécu.

Elle sera très bientôt girondine, mais pas moins républicaine, loin de là ! L'État français est devenu, de l'avis général, trop bureaucratique. L'autonomie accrue des collectivités aura des effets positifs. D'ailleurs cette décentralisation, n'est-ce pas là une victoire posthume du général de Gaulle, qui l'avait voulue en son temps et qui avait échoué en 1969 ?

Concrètement deux lois organiques, relatives à l'expérimentation et au référendum local, sont d'ores et déjà adoptées. Une troisième loi organique sur les finances locales a été présentée cet automne.

Trois autres textes ont été transmis au parlement.

Le premier porte sur la décentralisation du RMI et la création du RMA (revenu minimum d'activité). Il a transféré aux départements l'ensemble des compétences administratives et financières afférentes à la gestion du RMI le 1er janvier 2004.

Le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux crée des outils permettant la protection et l'aménagement des espaces naturels et agricoles périurbains, placés entre les mains des Régions. Il décentralise vers les Départements les procédures relatives à l'aménagement foncier rural et à son financement.

La loi relative aux responsabilités locales, dite « de décentralisation », est la plus importante. Le texte organise le transfert des services de l'État nécessaires à l'exercice des nouvelles

compétences des collectivités. Plus de 130.000 fonctionnaires passeront sous la responsabilité de celles-ci, principalement des agents du ministère de l'équipement et les personnels techniques et de service de l'éducation nationale. 13 milliards d'euros supplémentaires seront ainsi gérés localement.

La discussion a débuté au sénat fin octobre et devrait s'achever au plus tard au printemps 2004, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2005.

Les domaines concernés par ce projet sont variés :

- formation professionnelle et apprentissage relèveront pleinement des Régions, y compris la gestion des crédits destinés aux organismes formateurs ;

- l'essentiel des routes nationales dépendra des Départements, à la seule exception des grands itinéraires nationaux ou internationaux ;

- la gestion, l'aménagement et l'entretien des ports de commerce et des aérodromes sont régionalisés, sauf les plus importants ;

- les Départements obtiennent la gestion de plusieurs fonds sociaux (jeunes en difficulté, fonds de solidarité, logement...) ;

- les communes et leurs groupements doivent recevoir la récupération des biens immobiliers vacants, les autorisations d'ouverture des commerces le dimanche ou encore la construction et l'entretien des logements pour étudiants ;

- la loi touche également à des degrés divers le tourisme, l'aide aux personnes âgées, le patrimoine (cession à titre gratuit de certains monuments aux collectivités), etc..

Il n'est pas question d'appliquer ce système tel quel à la Wallonie. La décentralisation crée simplement un nouveau climat qui rend absolument certaine l'acceptation du statut particulier par la France.

Les divergences au sein du mouvement wallon ne s'aplaniront pas en un jour. Le rapprochement n'aura peut-être lieu qu'au dernier moment, lorsque la pression des événements le rendra inévitable. Il convient par conséquent de préserver pour chacun une issue honorable, et l'hypothèse du statut spécial en est une.

Pour une grande majorité de Wallons, y compris dans l'avenir, le « rattachement » ne sera en effet accepté qu'à la condition *sine qua non* que leurs particularités soient prises en considération. Tous ceux qui seraient tentés par l'indépendance trouveront, quant à eux, dans le statut, le moyen de « préserver l'essentiel », à savoir les institutions (après réforme...), une grande partie de l'autonomie et la quasi-totalité des compétences culturelles.

Le débat, bien entendu, n'est pas clos.

(1) A ceci près qu'elles sont plus vivantes côté wallon. Certains événements ont disparu du paysage nordiste, comme les « Incas » de Valenciennes, ou sombré dans le ridicule faute de volonté d'en préserver le sens (défilé de l'Assomption de Cambrai). Le rattachement est donc susceptible de provoquer un électrochoc salutaire dans le Nord - Pas-de-Calais par la redécouverte de soi à travers une région sœur.

(2) Ce processus n'est pas le seul possible. La Constitution française prévoyant désormais la possibilité de créer des collectivités à statut particulier. Mais la « méthode calédonienne » a l'avantage d'offrir plus de garanties et de ne pas négliger le parcours historique propre à la région wallonne.



LE DÉFICIT IDENTITAIRE DE LA WALLONIE

C'est le titre d'un article tout en finesse du Président Collignon, commentant la publication du manifeste de nombreuses personnalités visant à rendre la Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche.

Citons-en la conclusion qui dénonce le mal sans fard : « *Les effets d'une autonomie obtenue sur le terrain économique, et non pas culturel, sont aujourd'hui encore ressentis, démontrant qu'il peut être périlleux de s'éloigner de la voie la plus naturelle, celle qui passe par la culture, de la construction d'une identité* ».

N'étant pas tenus par le compréhensible devoir de réserve du Président d'un Parlement « au rabais » (1), nous voulons souligner le caractère nocif du système fédéraliste mis en place il y a trente ans. L'identité des Wallons a été le cadet des soucis de ses auteurs. Elle a été cadennassée au sein d'une Communauté chargée avant tout, l'expérience l'a abondamment démontré, d'illustrer la Belgique francophone. Du coup, l'histoire passait à la trappe. C'est le constat qu'a fait, dans un élan de sincérité, Philippe Destatte, directeur de l'Institut Destrée. Le quotidien *Le Matin*, trop tôt disparu, lui avait demandé si l'enseignement de l'histoire avait évolué en Wallonie. Question posée en mai 1998.

La réponse fut édifiante : « *Non, pas du tout ! Malgré l'engagement de nombreuses personnes à changer tout cela... On a créé une commission pour dégager des orientations nouvelles. J'en ai été désigné rapporteur. On a travaillé pendant deux ans... Le rapport est sorti en 1991, il a été*

envoyé dans toutes les écoles, les professeurs ont réagi, il y a eu unanimité pour avancer. Plusieurs ministres se sont succédé, comme Di Rupo ; Onkilinx, Mahou, mais rien n'a été fait ».

Sans doute, ces représentants politiques ont-ils estimé que le conformisme était la garantie la plus sûre d'asseoir leur autorité mais la suite des événements, dictée par la Flandre, n'a pu et ne peut que provoquer leur désenchantement. Quelques années certes ont été gagnées par nos pantouflards institutionnels, mais on leur promet bien du plaisir lorsque le bateau belge affrontera les tempêtes qui s'annoncent au lendemain des prochaines échéances électorales !

L'identité des Wallons est donc un thème appelé à refaire surface prochainement. Plus précisément, comme l'écrit Robert Collignon, il s'agira de la construire. Il y aura débat sur la question. Quels que soient les avis, on se doit de déplorer l'absence de tout forum de discussion en la matière dans l'espace wallon, contrairement à ce qui se passe ailleurs dans le royaume. La presse wallonne d'opinion s'est éteinte depuis un demi-siècle, les médias installés à Bruxelles répugnent à s'aventurer sur un sol glissant et, on vient de le voir, l'histoire belge est une bible à laquelle il est interdit de déroger. Construire une identité wallonne ? Beaucoup d'apparatchiks du régime feraient volontiers payer sa sulfureuse audace au Président s'il n'était pas en fin de carrière.

Mais où donc, dira-t-on, s'est-il exprimé ? Dans la Lettre mensuelle d'information des Amitiés francophones, éditée à Paris. Par les temps qui courent, mieux vaut éviter des rebuffades au nord de Quiévrain.

CHANTECLER

(1) Parce qu'il se vend très mal, notamment à la RTBF !



PETITES MYTHOLOGIES BELGES

par Jean-Marie KLINKENBERG (1)

La culture belge existe-t-elle en soi, ou n'est-elle qu'une vue trompeuse de l'esprit ?

Ce débat, qui oppose en une querelle parfois byzantine croyants et mécréants, Jean-Marie Klinkenberg, professeur de sémiologie à l'Université de Liège, n'entend pas le trancher dans son dernier essai. A vrai dire, il ne l'aborde que pour mieux l'évacuer, en arguant de sa non-pertinence ; la controverse reposerait, en effet, sur un malentendu qui a pour nom 'essentialisation de la culture'.

Envisageant celle-ci de manière dynamique et sociale comme un « *protocole de décodage du réel* », c'est-à-dire comme « *tout ce qui donne sens, dans une société donnée, aux rapports entre les humains, et aux relations entre ceux-ci et les choses* », J.-M. Klinkenberg s'efforce de confronter plusieurs petits « mythes » quotidiens, des 'moule-frites' au 'façadisme', autour desquels la culture belge s'articule, d'en expliciter l'agencement et de le déconstruire.

On l'aura compris : il ne s'agit pas, ici, de littérature, de musique ou de peinture, pas plus que d'histoire, mais de clichés aussi divers que la 'Côte', la 'gueuze', le 'concours Reine Élisabeth', 'Eddy Merckx' ou 'Tintin', considérés non pas en tant que catalogue dadaïste ou dictionnaire des idées reçues, mais dans leur fonction commune : « *socialiser la vie du Belge* ».

Au fond, l'ambition du sémiologue est de taille : « *faire voir comment, à partir de simples données matérielles qui en elles-mêmes ne signifient rien, s'élaborent tout un discours, une pensée de la réalité, un système de justifications* », bref nous inviter à visiter l'envers du décor, la fabrique de l'imaginaire belge par le biais duquel on appréhende la réalité ordinaire. La Belgique ne s'est-elle pas « *objectivement imposée à ses citoyens pendant plus de cent-cinquante ans* » ?

Boris COUNE

(1) Editions Labor/Espace de Libertés, 2003, 96 pp.

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

PARLE-T-ON FRANÇAIS À L'ONU ? (*)

Pierre BERTRAND, sénateur honoraire

C'est en février 1946, lors de la 21^e séance plénière des Nations Unies, que sont déclarés « langues officielles » le chinois, l'anglais, le français, le russe et l'espagnol, conformément à la rédaction de la Charte de San Francisco en 1945. L'anglais et le français sont en outre retenus comme « langues de travail » dans les six organes de l'ONU : Assemblée générale, Conseil de sécurité, Conseil économique et social, Conseil de tutelle, Cour internationale de Justice, Secrétariat. Tous les textes et tous les discours doivent être traduits dans ces deux langues privilégiées.

Dans le prolongement de la création en 1970 à Niamey de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) – embryon de l'actuelle Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) –, le premier Sommet de Paris en 1986 suscite notamment la constitution du Groupe des ambassadeurs francophones. Celui-ci réunit les 38 chefs de Missions permanentes à l'ONU. Ils se donnent un président et quatre vice-présidents, élus sur une base géographique, constituant le Bureau.

Son but fondamental consiste à se concerter pour appuyer par tous moyens utiles les initiatives francophones dans les relations internationales et particulièrement à l'ONU. Le Groupe se réunit en moyenne dix fois par an et réagit à toute les activités des Nations Unies, y apportant son aide spécifique, forte des 55 États et gouvernements adhérant à la Francophonie. En 2002, le Bureau du Groupe comprenait les représentants du Burundi et de la Mauritanie pour l'Afrique, du Canada pour l'Amérique, du Liban pour le Moyen-Orient, de la Suisse et de la Communauté française de Belgique pour l'Europe, sous la présidence de l'ambassadeur de Mauritanie, succédant au Gabon. Il faut remarquer l'étroite coopération entre le Groupe des ambassadeurs francophones et la Mission permanente d'observation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès de l'ONU. L'Assemblée générale des Nations Unies a souligné, dans sa résolution 56/45 du 7 décembre 2001, l'appréciable contribution des francophones à ses travaux.

Au fil du temps, le nombre des langues de travail s'est élargi à l'espagnol, au russe, au chinois, et à l'arabe, désormais pratiqués dans tous les organes des Nations Unies, à l'instar de l'anglais et du français. Ces deux langues ont pâti de cet élargissement qui a provoqué la perte de leur statut particulier. Leur vocation internationale reste cependant prédominante, étant utilisées fréquemment par des délégations dont la langue nationale n'est ni l'anglais, ni le français. Ainsi 14 % des discours sont prononcés en français, 10 % en espagnol et 10 % en arabe, 4 % en russe, 0,05 % en chinois - mais 52 % en anglais... Chaque année, les gouvernements des États membres exposent leurs vues internationales respectives

lors d'une Assemblée générale de l'ONU. Au cours des dix dernières années, le pourcentage cité des langues utilisées à cette tribune n'a pas varié, même si l'on y joint 8 % exprimés dans une langue non officielle. L'utilisation de l'anglais – et non du russe! – par de nombreux États issus de l'ancienne Union soviétique n'a pas davantage modifié cette statistique.

Le bilinguisme français-anglais qui prévalait en 1946 et l'élargissement qui s'ensuivit ont cédé devant un monolinguisme anglophone particulièrement envahissant, au détriment de toutes les autres langues, officielles ou non. La riposte unanime a résidé dans l'avènement d'un multilinguisme que devraient pratiquer tous les groupes linguistiques. L'Assemblée générale de l'ONU a invité le Secrétaire général, par sa résolution 54/64 du 6/12/1999, à désigner un coordonnateur des problèmes suscités par le multilinguisme pour l'ensemble du Secrétariat. La mise en œuvre de cette demande a été immédiatement réalisée par M. Kofi Annan, décrétant la création d'un Comité de travail, périodiquement réuni sous l'autorité de M. Miles Stoby, sous-Secrétaire général au département de l'Assemblée générale et de la gestion des Conférences. Ce Comité veille attentivement au suivi des mesures assurant l'égalité entre les langues officielles.

Il est inexact d'affirmer que l'importance du français à l'ONU aurait décliné au cours de ces dernières années. Mieux que stable, elle enregistre certains progrès grâce aux actions du Groupe des ambassadeurs francophones, de l'Organisation internationale de la Francophonie et à l'efficacité récente du Coordonnateur au multilinguisme. Le rôle du Secrétaire général, qui assure le respect scrupuleux de l'égalité entre le français et l'anglais, n'y est pas étranger. Les observateurs les plus attentifs soulignent le rôle déterminant qui pèse sur tous les délégués de langue française à l'ONU. Ils doivent enfin renoncer à l'apathie facile et y défendre bec et ongles la parité entre le français et l'anglais.

Notre langue ne peut s'enfermer dans une lutte chauvine sans issue. Face à la dominance de la langue anglaise, l'avenir du français, comme celui des autres langues, s'inscrit dans la voie de la pluralité linguistique et culturelle. En ce qui nous concerne et avant tout autre procès, œuvrons pour la prise de conscience de ces enjeux par tous les francophones.

Notre *mea culpa* serait un premier pas.

(*) Source: La Francophonie dans le monde, 2002-2003. Rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

DOSSIER

MILLAU : LE PLUS HAUT VIADUC DU MONDE

Est-il révolu le temps où les entrepreneurs wallons exportaient leurs techniques avancées aux quatre coins du monde ? De grandes réalisations comme la création d'une sidérurgie suédoise, les tramways du Caire, les mines du Congo, la Compagnie internationale des Wagons-lits ne sont-elles plus que lointains souvenirs propres à déclencher la nostalgie ? Persuadez-vous du contraire (si le doute vous travaille à ce sujet) en découvrant, dans ce dossier, un secteur industriel wallon relativement méconnu du grand public - peut-être parce que hautement spécialisé - et qui, d'ailleurs, n'a nul besoin de tapage médiatique pour se faire apprécier dans sa sphère d'activité. De l'avis de *Wallonie-France*, par contre, crever cette bulle de discrétion à l'intention de la population de Wallonie est une nécessité. Il s'agit de prendre conscience de nos forces, d'y croire et de s'en servir pour concourir sur les marchés mondiaux.

UNE PROUESSE HUMAINE ET TECHNOLOGIQUE

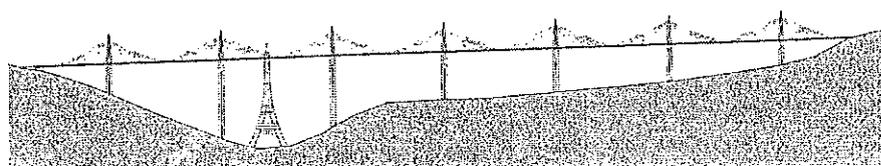
Le viaduc qui enjambe(ra) le Tarn à l'ouest de Millau (Aveyron) est, pour le moment, le plus grand chantier de France. Dès son inauguration - prévue pour le 10 janvier 2005 après 39 mois de construction - il permettra à l'autoroute gratuite A75, dénommée *La Méridienne*, reliant Clermont-Ferrand à Béziers (330 km), d'envoyer aux oubliettes le fameux bouchon routier de Millau. Objectifs: désenclaver le Massif Central et mettre l'Espagne "à portée de roues" pour des millions de Parisiens et autres Nordiques qui délaisseront ainsi l'A6, l'A7 et l'A9, délestant d'autant le trafic dans les couloirs rhodanien et languedocien. L'économie de temps par rapport au trajet par la RN9 sera

appréciable, pour un péage fixé à 6,10 euros (en juillet et en août) et à 4,6 euros (aux autres périodes) pour les voitures. Les poids lourds acquitteront un droit de passage de 19 euros.

LES ACTEURS

L'ouvrage dessiné par le lauréat du concours, l'architecte anglais Lord Norman FOSTER (auteur, entre autres, du Reichstag (nouveau Bundestag) de Berlin, de l'aéroport de Hong-Kong et du Carré d'Art de Nîmes), s'inscrit avec élégance dans le magnifique paysage aveyronnais. Fidèle au style de l'architecte - sobre et réalisé en acier et en béton - il a déjà recueilli l'adhésion des Millavois pour l'esthétique aérienne de ses lignes. Dans l'ample échancrure de la montagne, il battra un record mondial en termes de hauteur: le sommet de son pylône le plus élevé surplombera le Tarn de 343 m, 22 m de plus que la tour Eiffel! Le tablier, quant à lui, reliera par-dessus la vallée le causse Rouge et le plateau du Larzac. Il développera ses 2.460 m, en légère montée en direction du sud due aux 75 m de dénivellation (soit 3,025 % d'inclinaison), à 270 m au-dessus de la rivière! Autant dire qu'à cette altitude, les brouillards d'automne flottant entre les versants donneront souvent à l'automobiliste l'impression de rouler au-dessus des nuages... voire en pleine purée de pois. Allumage des feux recommandé ! Large de 32 m hors-tout (pour deux voies de circulation de 3,50 m, une bande d'arrêt d'urgence de 3 m en rive et une autre de 1 m du côté intérieur, un terre-plein central de 3,50 m, plus 2 m en corniche dans chaque sens), le ruban d'acier et de bitume ne sera pas rectiligne. Une légère courbure d'un rayon de 20 km lui sera imprimée afin qu'il offre une plus grande résistance aux vents et, accessoirement, une rassurante vue d'ensemble aux usagers qui l'aborderont.

VIADUC DE MILLAU (2460 m)



VIADUC DE REMOUCHAMPS (940 m)



PONT DE LIEGE (328 m)



Afin de limiter le nombre d'appuis et d'observer un parti pris de légèreté et de finesse, l'architecte a adopté la solution du viaduc multihaubané comportant 8 travées (2 travées de 204 m aux extrémités et 6 travées intermédiaires de 342 m). Les 7 piles, dont le fût se dédouble en forme de diapason à 90 mètres du sommet, supportent non seulement le tablier, mais servent également d'appuis à autant de pylônes en forme d'Y inversé, lieux d'accrochage du haubanage axial (154 haubans). Les 7 piles et les 2 culées sont, bien entendu, en béton armé haute performance, mais le tablier et les 7 pylônes sont réalisés en acier. Ce choix permet de réduire l'épaisseur du tablier (4,20 m) de 40 cm par rapport à un élément en béton. De plus, avec un poids de tablier quatre fois inférieur à son équivalent en béton, l'acier présente d'autres avantages non négligeables: diminution du nombre de haubans nécessaires, réduction du trafic sur le chantier pour son approvisionnement et l'acheminement des matériaux, large place laissée à la préfa-

brication (en usine ou sur les rives), notamment des caissons du tablier et des pylônes.

Après l'architecte entre en scène l'ingénieur, plus exactement la cohorte des ingénieurs. Car il ne suffit pas de dessiner. Encore faut-il concevoir... et beaucoup calculer. **Premier de ces concepteurs, le Français Michel VIRLOGEUX**, polytechnicien et ingénieur des Ponts et Chaussées, auteur de nombreux ouvrages d'art dont le célèbre pont de Île de Ré et le récent pont de Normandie. Responsable, avec son équipe, de la conception générale du projet, Michel VIRLOGEUX déclare : *Le viaduc de Millau est un des tout premiers ponts comportant plusieurs travées haubanées, ce type de structure permettant de réaliser de grandes portées dans des endroits où il était jusqu'alors difficile d'envisager un franchissement élégant*. Et, s'insurgeant contre les dérives esthétiques fantaisistes, il nous livre sa vision du travail de création : *La fonction structurelle doit toujours guider la conception des grands ouvrages*. Sa devise : « Une certaine recherche de la perfection ». Tout le portrait de l'homme !

Autre acteur, et non des moindres, de ce chantier pharaonique, **le constructeur, le groupe français EIFFAGE**, 5^e major européen de bâtiments et travaux publics. C'est à lui que l'État français a concédé, par décret du 10 octobre 2001, *le financement, la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien de l'ouvrage dont la durée d'utilisation prévue est de 120 ans*. A charge également pour le concessionnaire de *procéder à des aménagements en dehors de l'emprise de l'ouvrage en vue de sa bonne insertion dans le paysage environnant*. Fin du fin : une peinture anti-graffiti sera

appliquée sur les flancs des piles jusqu'à 15 m du sol ! La convention prévoit que la concession prendra fin le 31 décembre 2080, ce qui autorise une exploitation réelle pendant 75 ans, déduction faite de la durée de la construction.

Pour la réalisation et l'exploitation de cet ouvrage de très grande envergure, le groupe EIFFAGE, qui chapeaute 500 filiales, a constitué une nouvelle société dénommée **COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU (CEVM)**, maître d'ouvrage et filiale, elle aussi, d'EIFFAGE. Cette société construira le viaduc sur fonds propres et l'exploitera à son profit en percevant les droits de péage autoroutier pendant la durée de la concession. Il découle de la volonté de l'État français que le coût de l'ouvrage ne sera pas à charge du contribuable. Dans ce montage juridique, la CEVM, à son tour, a confié l'exécution des travaux à plusieurs sociétés du groupe : **EIFFAGE CONSTRUCTION** (génie civil), **EIFFEL** (construction métallique), **APPIA** (terrassément et revêtement routier), **FORCLUM** (éclairage public). Vous aurez relevé, dans certaines de ces dénominations, une parenté évidente avec le "monumental" ingénieur bourguignon Gustave EIFFEL (1832-1923).

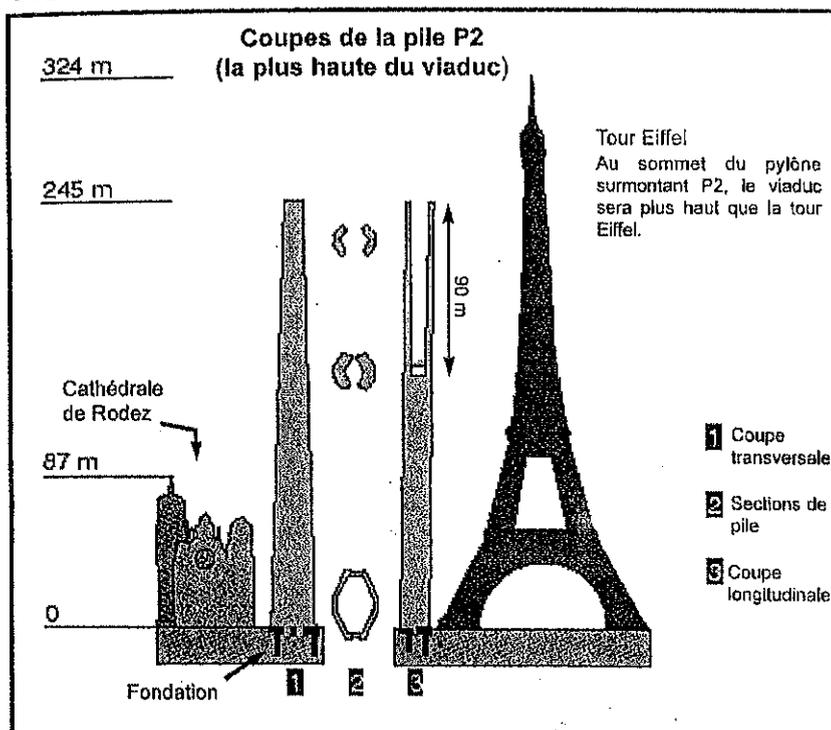
Apparaît maintenant le grand calculateur de tous les éléments métalliques, **le bureau d'études wallon GREISCH**, établi à Liège dans le parc scientifique du Sart-Tilman, proche de la faculté des Sciences appliquées de l'université. A son actif : des réalisations de grande ampleur telles que les viaducs de Vilvorde (1973), de Sècheval (1975), de Remouchamps (1981), de Polleur (1981), de l'Eau rouge (1993), de Liège Val Benoît (2000) ainsi que les quatre plus longs et les plus audacieux ouvrages d'art du TGV Méditerranée. Implanté à Liège en 1960 par l'ingénieur et architecte René GREISCH, le bureau d'études GREISCH (BEG) et la société **GREISCH INGENIERIE** emploient une centaine de collaborateurs. A la pointe de l'innovation en matière de calcul informatique, le BEG comporte une cellule de recherche qui développe, sous le label GREISCH INGENIERIE, les logiciels appropriés aux différentes missions qu'on lui confie.

ETUDE ET ASSEMBLAGE DES ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES

Sans doute le lecteur profane craindra-t-il un peu d'aborder ce chapitre, se voyant bientôt submergé par une déferlante de données techniques absconses et assommantes. Mais s'il veut se donner la peine de jeter un coup d'œil préliminaire sur les croquis ci-contre, il sera déjà bien armé pour comprendre la marche générale du chantier. Après quoi il reviendra, la curiosité piquée au vif – espérons-le ! –, à l'exposé des solutions géniales élaborées par le bureau GREISCH. Le mérite de la mise au point de ces solutions novatrices revient aux 14 ingénieurs et aux 20 techniciens et dessinateurs dont la somme des heures consacrées au viaduc équivaut à... 45 années de travail pour une personne à plein temps ! Sur la base de 1.750 plans et de consistantes notes de calcul traitant plus de 300 sujets, le bureau GREISCH a présenté ses solutions au concours international et a remporté le marché en 2001. Notons également : en plus d'avoir conçu, calculé et dessiné l'ensemble des éléments métalliques (tablier, palées, pylônes, haubans), étudié leur résistance au vent (pouvant atteindre 195 km/h à cette altitude en raison du resserrement de la vallée - effet Venturi), le bureau GREISCH a également élaboré les méthodes originales propres à la mise en oeuvre de ces multiples éléments métalliques : montage des palées par télescopage, lançage du tablier, dressage des pylônes, accrochage et réglage des haubans.

Pour bien mesurer le gigantisme de cet ouvrage d'art et l'ingéniosité des procédés GREISCH, suivons, comme si nous y étions, la progression des opérations menées simultanément dans la vallée et sur les rives depuis l'ouverture du chantier en novembre 2001. La pose officielle de la première pierre a été effectuée par le ministre des Transports de l'époque, M. Jean-Claude GAYSSOT, le 14 décembre 2001.

DANS LA VALLÉE



1. Une route de 9 km et deux ponts ont été construits pour permettre la circulation des engins de chantier.

2. Fondations. Chaque pile est ancrée dans la roche par 4 pieux en béton armé et blindé de 4 à 5 m de diamètre s'enfonçant dans des puits de 12 à 18 m en fonction de la nature des sols rencontrés et des efforts appliqués. Sur ces pieux est coulée une semelle de béton armé sans reprise de bétonnage (18 à 27 m de côté, 5 m de hauteur, recouverte de 6 m de terre) servant de liaison entre les fondations et la pile.

3. Construction, avec une précision de l'ordre du centimètre de 7 piles creuses en forme de losange tronqué en béton armé haute performance, équidistantes de 342 m. Leur hauteur varie de 78 à 245 m (record mondial). Leur base (200 m²) est solidaire de la semelle. A 90 m du sommet (pour la plus élevée), la pile se fend en deux branches et s'élève, telle une fourche effilée, vers le tablier, présentant, une fois terminée, l'aspect d'un chas d'aiguille. A son sommet (30 m² de surface porteuse en béton précontraint), elle est coiffée d'une tête d'ancrage métallique (120 tonnes) scellée à la pile, sur laquelle est fixé le tablier métallique. Chaque pile est un chantier à part entière. Entourant la pile comme un manchon, un coffrage extérieur monte de 4 m tous les 3 à 5 jours au fur et à mesure de l'élévation de la pile, sous la poussée d'une console hydraulique auto-grimpante. Le coffrage intérieur, lui, est hissé à l'aide d'une grue de chantier arrimée à la pile par d'énormes bras (les bracons). Cette grue progresse, elle aussi, au même rythme que la pile par l'introduction de modules supplémentaires télescopés à partir du sol et domine toujours la pile d'une quinzaine de mètres. Inutile de vous dire que, vu la hauteur (264 m pour la grue la plus élevée), les grutiers emportent dans les airs tout leur nécessaire pour la journée... (N.B.: un ascenseur appliqué à chaque pile les amène quand même presque à pied d'œuvre) *Vertige? Mal de l'air? Connais pas*, répondent ces "grutiers de l'extrême". Seul le risque majeur les arrête: dès qu'Eole les malmène à plus de 70 km/h, on redescend. Deux centrales à béton

produisent, sur le site même, le béton nécessaire au coulage en continu. Les fûts des piles sont dimensionnés pour résister aux charges verticales, aux efforts latéraux et aux effets du vent. Quant aux deux branches des piles, qui s'écartent l'une de l'autre dans le sens longitudinal, elles permettent de la sorte un soutien mieux réparti du tablier et offrent la flexibilité voulue pour en suivre les mouvements dus à la dilatation.

4. A égale distance de chaque pile (171 m), assemblage et montage télescopique d'une palée, gigantesque tour métallique rouge vif (fabriquée à Lauterbourg, Alsace, dans le même acier que les plates-formes pétrolières off-shore) destinée à servir d'étaie intermédiaire et temporaire au tablier dans sa progression par poussées successives à partir de chaque rive où il a été assemblé. En tout, 7 palées de 31 à 174 m de hauteur sont édifiées dans la vallée, mais pas au-dessus de la rivière.

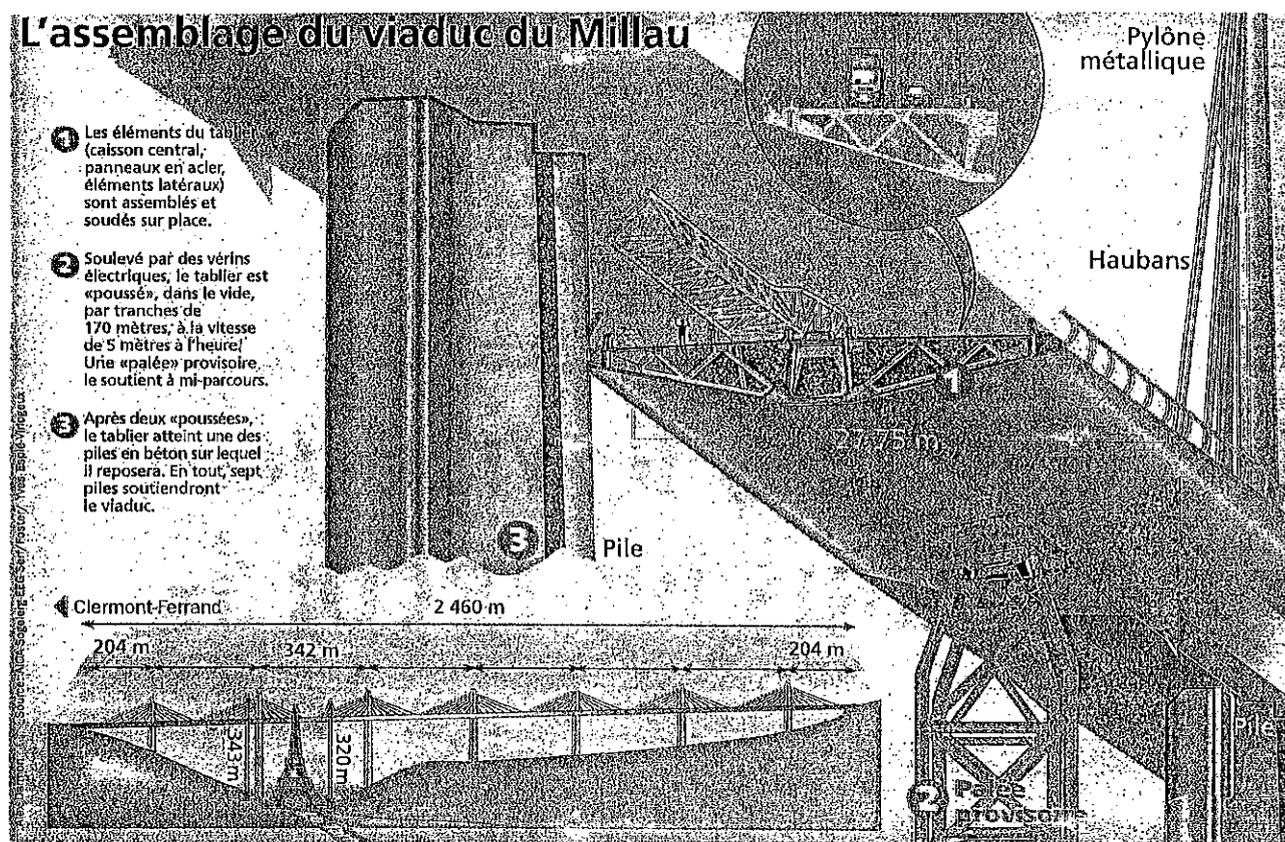
SUR LES RIVES NORD (CÔTÉ CAUSSE ROUGE) ET SUD (CÔTÉ PLATEAU DU LARZAC)

1. Construction de deux culées creuses de 13 m de large en béton armé haute performance se terminant par un mur de front supportant les appareils d'appui. Plus étroites que le tablier, elles sont munies d'encorbellements qui soutiennent le tablier latéralement jusqu'à l'entrée dans le sol. La continuité du plan de roulement entre le tablier et la culée est assurée par des joints de dilatation de 1,20 m à chaque extrémité.

2. Deux ateliers d'assemblage et de peinture installés sur les plates-formes situées à l'arrière des culées sont équipés du matériel nécessaire: grues, portiques, bancs de soudage, cabines de peinture. Chaque atelier comporte trois zones longues chacune de 171 m, établies dans le prolongement l'une de l'autre. Y sont effectués, étape par

étape à partir de la zone la plus éloignée du pont : l'aboutage (mise bout à bout) des 152 caissons centraux en acier haute performance (éléments de 12 à 21 m de long, 4 m de large et 4,2 m de haut arrivant par la route de Fos-sur-Mer, près de Marseille), l'assemblage des éléments latéraux aux caissons centraux et, enfin, l'aboutage à l'élément de tablier déjà fabriqué et lancé ainsi que la peinture de l'ensemble. Est-il besoin de préciser que les soudures doivent être irréprochables? Donc, qu'à cette fin, toutes sont vérifiées une par une par ultrasons et magnétoscopie.

3. Assemblage des 7 pylônes en acier. Composés de trois parties distinctes (deux jambes de 38,5 m, un tronc de 31,5 m et une tête de 17 m, d'un empattement 9,70 m se réduisant à 2,40 m au sommet) raidies par des renforts internes, les pylônes (700 tonnes) sont encastrés dans le tablier, à la verticale des piles en béton, sur une énorme pièce métallique mécanosoudée de 40 cm d'épaisseur.



4. Lançage du tablier (2.460 m, soit 717 m à partir de la rive nord et 1.743 m à partir de la rive sud). Cette opération délicate, qui voit progresser au-dessus du vide un fléau de 33 m ou de 171 m, dure 2 jours et 2 nuits et ne peut être interrompue. Elle ne reçoit le feu vert de la station de Météo France située à quelques centaines de mètres sur la rive nord du viaduc qu'en cas de conditions atmosphériques favorables. La manœuvre serait suspendue en cas d'orage violent ou de vent atteignant 85 km/h. Quatre ingénieurs du bureau GREISCH supervisent,

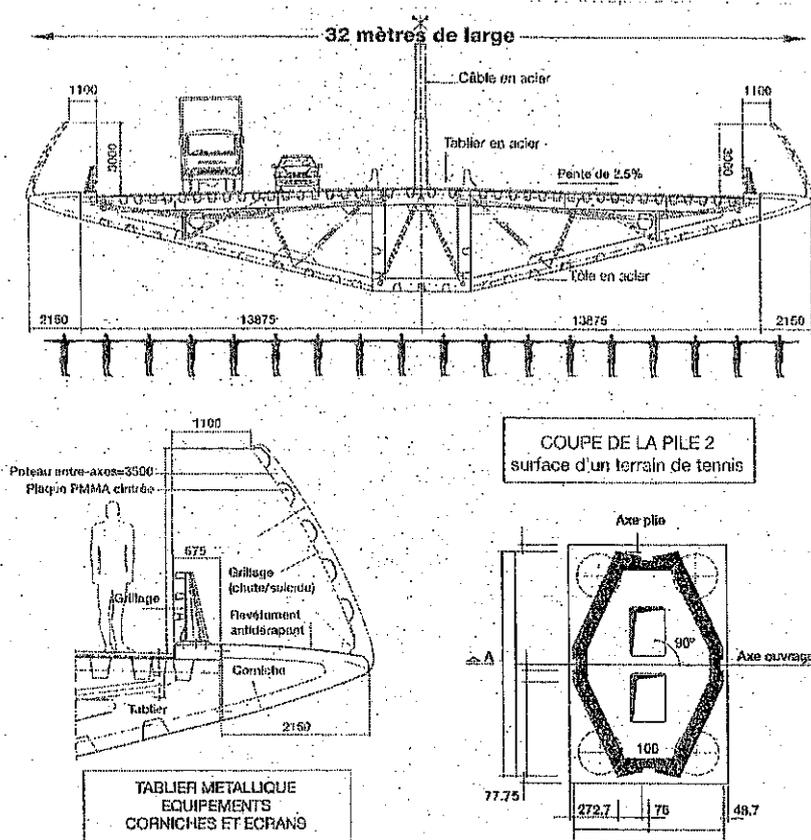
chaque fois, le lançage et le positionnement, dont la précision de l'ordre du millimètre impose des vérifications multiples calculées par un ordinateur central s'appuyant sur des données laser et l'assistance d'un satellite GPS.

Le procédé GREISCH de lançage se déroule comme suit: au départ de chaque rive, un premier fléau du tablier déjà équipé d'un pylône et d'un hauban provisoire (pour éviter qu'il ne "pique du nez") avance dans le vide par poussées successives d'un appui à l'autre. (Rappelons-le, les appuis sont: les 2 plates-formes, les 2 culées, les 7 palées et les 7 piles.) Pour qu'il atteigne plus sûrement son appui et puisse s'y stabiliser rapidement en cas de survenance de rafales, le bout du fléau a été muni préalablement d'un avant-bec, sorte de squelette métallique plus étroit que le tablier et le prolongeant à la manière d'un mât de beaupré horizontal émergeant de la proue d'un voilier. C'est cet avant-bec qui, le premier, atteindra l'appui visé et s'y posera. Soulevé de 2 cm par de puissants vérins hydrauliques, le mastodonte s'écarte lentement de la rive et progresse par "bonds" de 60 cm avant d'être reposé. Puis les vérins reprennent leur position initiale et un nouveau cycle recommence. 64 translateurs montés sur les plates-formes, les culées, les palées et les piles fonctionnent en parfaite synchronisation pour assurer le

glissement harmonieux du tablier à la vitesse de 5 à 7 m/heure. Pendant la durée des opérations de lancement des deux parties du tablier, le sommet des palées est maintenu 3,55 m plus haut que le niveau final, ce qui entraîne de curieuses ondulations temporaires du tablier. Les palées seront abaissées de 3,50 m en fin de lancement pour amener le tablier à son niveau définitif.

AU-DESSUS DU VIDE

Une fois effectués la jonction et le soudage des deux parties du tablier à 270 m au-dessus du Tarn, les 5 derniers pylônes de 90 m sont amenés couchés depuis leur aire de fabrication et redressés au moyen d'un engin basculeur. Ensuite, les 11 paires de haubans sont accrochées de part et d'autre des pylônes et ancrées dans le terre-plein central du tablier. Les haubans sont galvanisés, cirés et gainés. Les plus courts (composés de 55 torons) sont soumis à une tension de 600 tonnes, les plus longs (91 torons) à une tension de 1.200 tonnes. Dès que le tablier est installé sur les piles et l'ensemble des haubans définitivement mis sous tension et réglé, les palées sont démontées et évacuées. Mission accomplie pour le bureau GREISCH.



PARACHÈVEMENT

Peuvent maintenant commencer la pose du revêtement routier à même la dalle orthotrope de 14 mm d'épaisseur (tôle supérieure du tablier raidie par des augets en U soudés à angle droit) ainsi que l'installation des barrières de sécurité anti-suicide et résistant aux chocs de camion, des écrans brise-vent transparents de 3 m de hauteur, des dispositifs de détection automatique d'incidents, d'une signalisation par panneaux à messages variables, d'un marquage à haute visibilité, d'un éclairage étudié pour la sécurité et le confort des usagers, lesquels disposeront également de bornes de secours tous les 400 m.

Les installations du viaduc sont implantées sur des formations de calcaire et de marne du jurassique. L'ensemble des matériaux naturels déplacés sera réutilisé pendant la phase de remise en état afin que le paysage soit reconstitué au terme des travaux.

Ajoutons que la barrière de péage unique (18 voies modulables selon l'intensité du trafic) sera construite du côté nord, sur le causse Rouge, à 6 km du viaduc. La section d'auto-route comprise entre la barrière de péage et le viaduc ne fait pas partie de la concession.

CONCLUSION

Terminons la présentation de ce chantier d'exception, dans lequel une entreprise de Wallonie est en train de s'illustrer, par quelques réflexions glanées sur place et qui en disent long sur la portée du viaduc. Le rôle européen et régional y est, bien sûr, mis en avant par les acteurs locaux. Mais le professionnalisme des intervenants, en particulier du bureau GREISCH qui a conçu les procédés complexes et innovants, y est reconnu et souligné par les plus hautes autorités techniques françaises. Une carte de visite prestigieuse!

Si, pour l' A 75, le viaduc est un simple verrou qui saute, pour le sud du Massif Central, c'est un pont nouveau qui relie le sud de l'Europe à l'Europe du nord. C'est une arche économique qui fera découvrir les départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère qui vivent à l'ombre de ce colossal monument (Aveyron Magazine).

A l'ère de la décentralisation commencée et du libéralisme avancé, Michel VIRLOGEUX fait peut-être partie de ces derniers ingénieurs des Ponts et Chaussées, ceux qui ont appris dans les écoles de la République et au service de l'État, l'art et la manière de construire des ouvrages d'art (Aveyron Magazine).

D'un point de vue technique, le viaduc nécessite de développer des modes de construction innovants. J'ai pu apprécier le dispositif de lancement du tablier et la complexité des coffrages auto-grimpants. (Patrick GANDIL, directeur des Routes au ministère de l'Équipement)

QUELQUES CHIFFRES POUR LES AMATEURS DE PRÉCISION

Hauteur:

viaduc (au sommet du pylône P2):	343 m
tablier (au-dessus du Tarn):	270 m
la plus haute grue:	264 m
la plus haute pile (P2):	245 m
la plus haute palée (Pi 2):	174 m
pylône métallique:	90m

Longueur:

totale:	2.460 m
entre pile et rive:	204 m
entre 2 piles:	342 m
entre pile et palée:	171m

Quelques mesures de référence:

Hauteur:

tour Eiffel (antenne comprise):	320,75 m
pyramide de Khéops:	146,50 m
Atomium:	102,00 m
Big Ben:	93,00m

Longueur Champs-Élysées (entre l'arc de triomphe de l'Étoile et l'obélisque de la place de la Concorde): 2.800 m

Quantité de terre déplacée: 300.000 m³

Quantité de béton mis en œuvre : 85.000 m³ pesant 206.000 tonnes

Quantité de béton pour la semelle la plus épaisse: 2.100 m³

Production horaire de béton par les deux centrales: 70 m³/heure

Producteur du ciment: LAFARGE

Quantité d'acier mise en œuvre : 45.000 tonnes (soit 7 tours Eiffel)

Quantité d'acier employée pour le tablier: 36.000 tonnes (soit 5 tours Eiffel, 70 TGV, 42.500 voitures)

Poids de la plus grande palée : 1.200 tonnes

Producteur de l'acier: ARCELOR

Personnel occupé : jusqu'à 600 personnes

Les grandes dates: 1987: établissement du premier tracé

1996: solution retenue: viaduc haubané à travées multiples

2001: attribution de la concession

2005: inauguration

Véhicules attendus : 10.000 par jour avec des pointes estivales de 25.000

Coût total : 320.000.000 euros (soit: 12.908.768.000 FB ou 2.099.062.400 FF)

VISITE DU CHANTIER

Sur l'aire des Cazalous (direction St-Affrique), un pavillon d'accueil et un point de vue ont été aménagés pour les visiteurs. La visite est libre et une information gratuite est délivrée 7 jours sur 7 entre 9 h 30 et 17 h 30. Des visites guidées du chantier en autocar sont organisées par l'Office de Tourisme de Millau en partenariat avec la CEVM le samedi et le dimanche au prix de 10 euros pour les adultes et de 5 euros pour les moins de 18 ans, gratuit pour les moins de 12 ans (réservation obligatoire, tél. 05 65 60 02 42).

Pierre MÉLOT

BRÈVE

En France, les salariées ont droit à un congé de maternité de 16 semaines payé à 100 % et de 26 semaines (soit 6 mois) si la mère a déjà deux enfants ou plus. Un congé d'éducation peut lui être accordé pour une durée maximale de trois ans.

Voilà sans doute une des raisons pour lesquelles le taux de natalité y reste un des meilleurs de l'Europe et où, dès lors, la pyramide des âges est beaucoup moins catastrophique qu'en Wallonie (mais où donc est passé le rapport Sauvy ?). La France, en dépit d'une situation démographique plus favorable, a posé le problème des pensions de façon courageuse. Avec un large débat public.

Au fait, depuis la « *Question royale* » en 1950 et la « *Question scolaire* » en 1958, c'est quand le prochain débat public ? Au fond, c'est quoi un débat public ?

A.L.

L'IRIS, PLUS QU'UN SYMBOLE : UNE ALLÉGORIE.

Deux ans après sa création, un... 18 juin 1989, la Région de Bruxelles-Capitale adoptait l'iris comme symbole, sur un projet de Jacques Richez.

En 1924, R. Cornette écrivait déjà que « *cette fleur a été choisie parce qu'elle croît dans les marais, tout comme la capitale (qui) prit naissance sur les bords marécageux de la Senne et de ses affluents.* »

Comme le rappelait justement Didier Rabosée dans le dernier *Wallonie-France*, la fleur de lys des rois de France n'était probablement rien d'autre que l'iris des marais.

La fleur stylisée ornait le sceptre de Charlemagne et de ses descendants. Or, l'on sait que Bruxelles fit son apparition officielle dans l'Histoire quand Charles de France installa son fortin sur l'île Saint-Géry (quartier de la Bourse) en 979. Chacun se souvient des fêtes du

millénaire qui ont marqué l'événement.

Fils puîné de Louis IV d'Outremer, Charles de France espérait régner conjointement avec son frère Lothaire, à la mort du roi. Mais Lothaire, qui ne l'entendait pas de cette oreille, eut tôt fait de le chasser du royaume. Charles vint alors trouver refuge sur les terres de l'empereur de Germanie Othon II qui, pour l'occasion, le fit duc de Basse-Lorraine.

Certains historiographes disent que la présence d'une rivière homonyme de la Seine parisienne et d'un oratoire Saint-Michel, l'archange vénéré de la France, poussèrent le descendant de Charlemagne à s'installer pour des raisons augurales dans ce lieu inhospitalier. A la mort de son neveu, Louis V le Fainéant, Charles de France combattit par les armes Hugues Capet qui préparait ce qui s'appelle aujourd'hui un coup d'État.

Mais le fait d'avoir demandé la protection d'un prince étranger avait rendu Charles peu populaire et indigne du trône des Francs ! Trahi par l'évêque de Laon, le dernier Carolingien mourut dans une geôle d'Orléans. La dépouille de Charles de France se trouve désormais dans l'église Saint-Servais de... Maastricht, non loin du berceau de sa dynastie (liégeoise).

Par mesure de précaution, le prestige de Charlemagne étant immense à l'époque, les Capétiens firent élire et couronner leur fils aîné de leur vivant jusqu'en 1179.

Comme quoi, rien n'a changé sous le soleil, n'est-ce pas, MM. Michel, Ducarme, et Wathelet et vos nombreux fils aînés ou cadets !

Joël GOFFIN

L'EUROPE OU LA QUADRATURE DU CERCLE

Marc PHILIPPE

En quelques semaines, la construction européenne vient d'essuyer trois revers majeurs : d'abord, le non-respect, par la France et l'Allemagne, de la norme budgétaire, exigée par le pacte de stabilité, de ne pas dépasser les 3% annuels de déficit budgétaire ; ensuite, l'échec du sommet de Bruxelles relatif à l'adoption du projet de Constitution européenne ; enfin, la lettre commune des Pays-Bas, de l'Allemagne, de la Suède, du Royaume-Uni, de l'Autriche et de la France, adressée au président de la Commission, Romano Prodi, lui enjoignant de s'en tenir, dès 2007, à un financement du budget communautaire équivalent à 1% du PNB européen et non à 1,24% prévu.

La construction européenne paie ainsi au prix fort les conséquences d'une politique essentiellement dominée par une pensée néo-libérale et utilitariste, surtout depuis l'adoption du traité de Maastricht et des mesures monétaires et budgétaires rigides qui l'accompagnent. Ces récents coups de semonce sont donc venus rappeler fort à propos à la Commission que l'UE se composait de réalités nationales et non d'entités abstraites. Coup de semonce d'abord, par les voix de l'Allemagne et de la France qui renvoient le pacte de stabilité dans les cordes en montrant que le respect de l'orthodoxie budgétaire qu'il impose ne leur permet plus de souscrire à des politiques de relance au sein de leur économie respective. Coup de semonce ensuite, tiré par l'Espagne et la Pologne qui, au nom de leurs intérêts nationaux, refusent de prendre la place proposée par la convention Giscard. Coup de semonce enfin,

par une mise en garde des 6 pays cités à la Commission rappelant que la rigueur budgétaire ne pouvait en aucun cas être unilatérale, mais qu'elle s'appliquait également aux dépenses européennes et que la solidarité à l'égard des dix nouveaux membres avait un prix.

Ces avertissements démontrent que, si la construction européenne ne veut pas se fourvoyer dans une impasse, un changement de politique au sein de l'UE est nécessaire. Ce changement passe : 1) par la remise en cause de l'orthodoxie libre-échangiste en adoptant un protectionnisme mesuré aux frontières de l'Union ; 2) par une redéfinition de l'application des critères budgétaires du pacte de stabilité afin d'octroyer, sans risque de dérapage, des marges de manœuvre aux économies respectives de l'UE afin qu'elles puissent entreprendre des politiques d'ajustements conjoncturel et structurel ; 3) par une politique industrielle à long terme incluant un effort particulier dans le domaine de la recherche et du développement et 4) par l'adoption d'une Europe à géométrie variable (zone euro, axe franco-allemand, intégration plus étroite des membres plus anciens, etc.) non pas dans un but de discrimination, mais précisément pour mettre en place des politiques de rattrapage social et économique en faveur des États les plus pauvres de l'UE. Cette politique permettrait, entre autres, d'écartier le risque de voir se multiplier les délocalisations d'entreprises vers des États de l'Union socialement moins avancés. ■

POINT DE VUE

L'Europe et le traité « constitutionnel », L'EXIGENCE DU RÉFÉRENDUM

Claude JADOUL

En crise aiguë depuis la remise en cause du « Pacte de stabilité », compte tenu des difficultés à appliquer les critères de Maastricht, l'Europe, divisée depuis l'intervention américaine en Iraq, vit une autre crise, institutionnelle celle-là. Elle trouve son origine dans l'absence de légitimité d'institutions dans lesquelles les peuples ne se reconnaissent pas. Leur fonctionnement opaque, sans réel contrôle démocratique, accentue le malaise.

Que nous propose-t-on pour sortir de cette crise ? Une « Constitution » ! Elle est censée donner à l'Union européenne les moyens de mieux fonctionner. Il n'y a pire danger pour les Nations et les peuples que de l'accepter.

Il y a d'abord la méthode, celle de la CIG (Conférence intergouvernementale) qui s'est réunie à Rome pour se perdre en palabres. VGE, président de la prétendue « Convention » (quel dévoiement du terme !), n'a pour lui que la légitimité qu'une coterie euro-péiste lui a conférée. Les 115 membres de cette convention ont, de fait, été cooptés.

Non élue démocratiquement, la CIG n'est donc pas une Assemblée constituante au regard, par exemple, de celle de la Belgique en 1830. Les élections de novembre avaient alors permis la réunion d'un Congrès national qui accoucha d'une Constitution, légitime en termes de droit.

En revanche, le texte produit par Giscard et Dehaene est le fruit de l'accouplement de personnalités autoproclamées et du travail des technocrates de la Commission Prodi. La légitimité du résultat est intrinsèquement contestable, puisque le texte discuté à Rome n'est pas celui d'une constitution mais bien d'un traité négocié entre États, tout comme ceux de Maastricht, Amsterdam et Nice, pour ne citer que les derniers.

En ce qui concerne la France, il faut se rappeler que le Traité de Maastricht a été adopté, à une très courte majorité, par le peuple à l'issue d'un référendum.

Une idée se dégage du texte : il s'agit de constituer une Europe fédérale en fusionnant vingt-cinq États-Nations, ou réputés tels, car il est difficile d'accorder la qualité d'État-Nation à la Belgique ! A ce propos, quelle attitude adoptera la Flandre ? Ses élites militent depuis un siècle et demi pour reconquérir une souveraineté et établir, enfin, un État-Nation. Le peuple flamand et ses dirigeants accepteront-ils de perdre, d'un seul coup, le bénéfice de leurs luttes ?

Avec cette « constitution », l'Europe franchit un nouveau palier pour mieux se soumettre aux lois du marché, facteur de régression sociale et bastion avancé d'une mondialisation financière pilotée par les « États-Uniens ». La « libre concurrence non faussée » que l'on nous propose devient la loi suprême, un dogme gravé dans le marbre dont il sera impossible de sortir, le système institutionnel des « majorités qualifiées » verrouillant le dispositif. En vertu de l'article III, le libéralisme économique devient la seule voie offerte. Le marché concurrentiel est en quelque sorte « constitutionnalisé ». L'un de ses agents, la Banque centrale européenne, est également le principal dirigeant de cette Europe libérale. Son indépendance est totale ; jusqu'ici, elle n'est assujettie à aucun contrôle politique. Son fonctionnement interdit le recours aux politiques de relance économique par les États membres de « l'Euro-groupe ».

Les textes fondateurs de l'Europe actuelle forment, quant à eux, un extraordinaire labyrinthe à travers lequel le citoyen s'égaré. C'est la Cour européenne de Justice qui est chargée de démêler cet écheveau et de dire le Droit, un droit libéral. Ses arrêts empruntent totalement à cette philosophie.

Ce pouvoir d'appréciation des juges va être renforcé par le texte actuel et cela pour mieux dépouiller les parlements nationaux de leur pouvoir d'élaborer la loi.

Avec pareil système, l'attaque sera frontale à l'égard des acquis sociaux et des services publics. Il y a gros à parier, par exemple, que les « intercommunales pures » wallonnes devront accepter la privatisation. En Wallonie, *exit* la SMAP (Société mutuelle des Administrations publics) rebaptisée ETHIAS, l'Association liégeoise d'électricité, Télédis bien entendu, etc. En France, la Commission a déjà désigné l'ennemi : EDF - GDF à qui l'on doit des réalisations remarquables. Les « services d'intérêt général », proposés par les libéraux, les sociaux-libéraux et des « socialistes », tel le commissaire européen Pascal Lamy, coïncident avec une conception minimaliste du service public.

Et on peut tenir pour assuré que les fonds de pension américains disposeront de toute liberté d'action. Ils proposeront leurs services afin de « détricoter » les systèmes de retraite par répartition, pour ne prendre que cet exemple.

Venons-en au rayon industriel : le texte permettra au secteur privé de remodeler à sa guise l'économie en fonction des seuls intérêts marchands, au profit des délocalisations, consacrant ainsi la dictature des marchés financiers entièrement soumis à la mondialisation. Que trouvera-t-on au bout du chemin ? Une Europe industrielle impuissante ! Sur le terrain international, la création d'un poste de ministre des Affaires étrangères est lourde de signification ; elle coïncide avec les intérêts des « États-Uniens ». Le titulaire de la fonction cherchera à s'appuyer sur une majorité de pays, notamment ceux de la « nouvelle Europe », aux ordres des

États-Unis. L'exemple lumineux de l'Iraq montre bien vers quels dangers le partenaire d'Outre-Atlantique pourrait nous entraîner. L'irruption de la Turquie, pays d'Asie mineure (hormis l'enclave d'Andrinople) donnerait à l'Europe des frontières incertaines avec la Syrie, l'Iran, la Géorgie et l'Iraq. La Turquie est le vassal des États-Unis qui projettent son adhésion à l'Europe pour faire coïncider ses frontières avec celles de l'OTAN. La démographie turque pèsera également d'un poids très lourd en matière de majorités qualifiées. Désormais, il sera impossible de sortir de l'Alliance atlantique et de constituer les bases strictes d'une défense européenne.

Les vingt-cinq nations européennes ont toutes élu démocratiquement leur parlement au suffrage universel. Eux seuls détiennent une légitimité populaire, et non des élites technocratiques non élues. Seuls ces parlements ont le droit de légiférer, même si l'Europe a réussi

à instrumentaliser les parlements en orientant leurs travaux à coups de décisions de la Commission. De l'aveu de Jacques Delors, 77 % des lois françaises actuelles seraient déjà élaborées à Bruxelles... En réalité, l'Europe fédérale rejette la conception démocratique pour s'arroger le droit de gouverner par-dessus la tête des citoyens, bien à l'abri d'un contrôle parlementaire efficace et sérieux. L'actuel Parlement européen, ce « Machin », n'offre aucune garantie de ce point de vue.

En revanche, nombreux sont ceux qui croient en la nécessité d'une Europe indépendante, forte, dans un monde multipolaire. Cette Europe-là peut se construire, échelon après échelon, autour du couple franco-allemand qui a fourni des preuves de son efficacité. C'est ainsi que la défense européenne reste à construire sans avoir besoin de l'autorisation de l'OTAN. Il est également possible d'édifier l'Europe par l'approfondissement des « coopérations

renforcées », et pas seulement pour les problèmes de défense et de relations extérieures. L'Europe doit devenir un acteur stratégique de la politique mondiale, notamment au Proche-Orient.

Les citoyens sont nombreux à s'opposer à l'orientation qui leur est présentée par Giscard et Dehaene. La nécessité de rendre le pouvoir aux peuples conduit tout naturellement à s'opposer à un tel projet, par le recours à un référendum. Par ailleurs, qui ne voit que, seul, l'établissement d'une **Europe confédérale**, adossée aux Nations, est l'issue évidente à la crise en cours. Ainsi, il faut tourner le dos à l'europhisme ambiant pour re-négocier un **Traité unique** et faire litière des textes accumulés, puis le proposer aux citoyens de manière à galvaniser l'opinion et obtenir l'approbation populaire directe pour la seule Europe véritable, **l'Europe des peuples** ■

Le 8 décembre à Paris...

L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE WALLONNE

A l'invitation du Cercle franco-wallon de Paris, dont le dynamique secrétaire est Claude Jadoul, s'est tenue dans la salle Monnerville au Sénat, une conférence-débat, présidée par MM. Jean Charbonnel, ancien ministre du Général de Gaulle et Jean-Yves Autexier, sénateur de Paris.

Elle réunissait deux personnalités qui connaissent parfaitement le sujet :

le Belge Yves de Wasseige, sénateur honoraire, spécialiste de la situation économique de la Wallonie et le Français Jean Gandois, vice-président du groupe Suez, bien connu des Wallons en sa qualité d'ancien PDG de Cockerill-Sambre.

Yves de Wasseige a d'abord brossé un tableau des origines lointaines des activités industrielles (houillères, clouteries, armurerie, minerai de fer, travail de la laine) dans le territoire qui deviendra la Wallonie, mais ce n'est qu'au XIXe siècle que la grande industrie (charbonnages, sidérurgie, métallurgie, verrerie) prit son essor grâce à la concentration des capitaux avec de tels résultats qu'en 1900 par exemple, c'est la sidérurgie wallonne qui produisit le plus d'acier au monde.

Les deux guerres mondiales allaient provoquer, dans la Wallonie occupée, une rupture dans l'évolution par manque de commandes et par suite des destructions. Par deux fois, il fallut donc repartir sur de nouvelles bases ; après 1945, on ferma peu à peu tous les charbonnages et la production sidérurgique diminua. Pendant les « 30 glorieuses », sous la forte pression flamande, l'État belge orienta tant les investissements publics (infrastructures routière, ferroviaire, fluviale et portuaire) que privés (in-

dustrie pétrochimique, sidérurgie maritime, chaînes de montage automobile) vers le nord du pays.

Survint la crise de 1974 qui affecta surtout la Wallonie, région de vieilles industries, de surcroît abandonnée par un système capitaliste passé dans des mains flamandes et bruxelloises. Le Conseil économique wallon préconisa bien une politique de diversification et de valorisation, politique qui n'obtint pas l'aval des gouvernements successifs d'une Belgique toujours unitaire. Toutefois, depuis la grève quasi insurrectionnelle de l'hiver 1960-61, grandirent en Wallonie des revendications fédéralistes (notamment sur le plan économique) grâce à l'action de syndicats et de partis régionalistes (Mouvement populaire wallon, Rassemblement wallon). La Flandre, politiquement majoritaire depuis toujours et déjà avantagée depuis 1947 par l'action gouvernementale, ne visait qu'à obtenir un fédéralisme « culturel » (protection de la langue).

Ce n'est qu'à partir des années '80 que les Régions furent dotées de pouvoirs législatifs et économiques qui, bien que limités, permirent peu à peu aux Wallons de redynamiser leur tissu industriel en se basant sur les hautes technologies dopées par la recherche universitaire (aéronautique, aérospatiale, chimie, pharmacie, biotechnologies, nucléaire). On n'oubliera pas non plus les mutations profondes du monde rural.

Depuis 1999, un *Contrat d'avenir pour la Wallonie*, d'initiative gouvernementale wallonne, s'emploie à définir les objectifs propres à donner une nouvelle impulsion au développement durable ; il veille aussi à promouvoir la présence wallonne en Europe. Ce contrat est doublé par un second document intitulé *Schéma de développement de l'espace régional*.

En dépit de la faiblesse actuelle de la croissance européenne, les exportations wallonnes ont progressé, accédant même à des marchés lointains, tels ceux d'Extrême-Orient et d'Amérique latine.

L'orateur a terminé son exposé en dénonçant la « passivité » de la Banque centrale européenne, échappant à tout contrôle du politique et dont le seul rôle est d'assurer la stabilité monétaire par une application rigide du pacte, dit « de stabilité ». L'obligation de limiter à 3 % du PIB le déficit public, clause imposée par le traité de Maastricht, empêche chaque État de conduire des politiques de relance.

Alors, une Europe à 25 sera-t-elle efficace ? Les pays auront sans doute tendance à se regrouper selon leurs affinités (États scandinaves, États baltes...) afin de se concerter. Quant aux Wallons, très largement minorisés au sein du Benelux, conclut Yves de Wasseige, ils auraient tout intérêt à rechercher « une forme de rapprochement avec la France. »

Jean Gandois tient d'emblée à rappeler que, dès 1983, en sa qualité de PDG de Cockerill-Sambre, il a passé 17 ans à se pencher sur les difficultés de la sidérurgie wallonne. Il est à remarquer qu'au même moment, d'autres régions (la Ruhr, la Lorraine) vivaient, depuis 1974, une situation similaire. Cependant, le problème en Wallonie était aggravé par le conflit communautaire belge au point que les Flamands, notamment Luc Vanden Brande, précise Jean Gandois, allait jusqu'à réclamer la mise en faillite de Cockerill-Sambre ! Dans une interview accordée à la BRT (radio-télévision flamande), on lui demanda même s'il y aurait encore une sidérurgie wallonne dans 25 ans !

A la fin des années '90, la planche de salut vint d'Usinor qui proposait un partenariat. Cette solution fut adoptée avec l'appui de la Région wallonne et des syndicats, parce qu'elle permettait d'éviter les pertes d'exploitation et ainsi de sauver la sidérurgie continentale. Malheureusement, ce partenariat n'allait durer que 2 ans par suite de la création du groupe multinational Arcelor, résultant de la

fusion de trois entreprises sidérurgiques. Ce groupe acquérait de la sorte une remarquable capacité de production (50 millions de tonnes/an).

Mais, en même temps, Arcelor, coté en Bourse, devait se soumettre à la dictature des marchés financiers et, par conséquent, se plier aux restructurations toujours coûteuses sur le plan humain, ce qui, regrette l'orateur, fut le cas pour Liège. Cockerill-Sambre cependant a survécu !

Actuellement, où en est la Wallonie ? Elle dispose d'atouts importants : d'abord sa situation géographique privilégiée par sa proximité de la France et de l'Allemagne, et, pour le bassin liégeois, sa liaison avec le port d'Anvers (canal Albert) ; ensuite, le savoir-faire et le sens du travail des ouvriers et des cadres que J. Gandois, met « au sommet en Europe » ; enfin, l'excellence des centres de formation technique et des universités.

D'autre part, les handicaps s'atténuent. Ainsi, les coûts salariaux, naguère trop élevés, se placent maintenant dans la moyenne européenne. L'orateur remarque au passage que, si les ouvriers wallons étaient des contribuables français, ils seraient exemptés de l'impôt sur le revenu, ce qui diminuerait sensiblement le coût salarial.

Le climat social, réputé difficile il y a 25 ans encore, a évolué. Les attitudes « agressives », à la fois syndicales et patronales, se sont raréfiées. A Cockerill-Sambre, par exemple, le sens du dialogue était développé au point qu'au moment de la discussion du projet de fusion avec Usinor, une journée par semaine était consacrée à la concertation entre patrons et syndicats (FGTB et CSC). Ces pourparlers aboutirent à l'acceptation unanime de la fusion avec Usinor.

Il subsiste une faiblesse : le manque de PME, notamment d'entreprises de taille moyenne. Si les campus universitaires constituent un excellent terreau pour la création de très petites entreprises, force est de constater qu'il ne suffit pas d'avoir des initiateurs de projets, mais qu'il faille encore trouver des financiers disposés à les « coacher » !

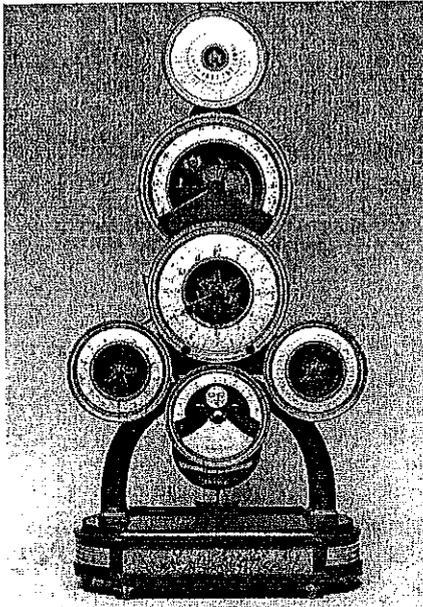
Il reste hélas !, a conclu Jean Gandois, un point noir connu de tous : celui de la situation économique et sociale du Borinage et du Centre.

Plusieurs questions ont été posées aux intervenants, montrant l'intérêt du public.

Le mot de la fin revint à M. Jean Charbonnel qui rappelle la conclusion d'Yves de Wasseige : un appel à la France, pour des raisons économiques, certes, mais au delà, un appel dicté par d'évidentes raisons historiques et culturelles

Ad. Laurant, J. Liénard, P. Mélot

LIÈGE REMET LES PENDULES À L'HEURE



Pendule à six cadrans, Hubert Sarton, 1795 (musée d'Archéologie et d'Arts décoratifs, Liège).

Les Liégeois remettraient-ils les choses au point, et en quelle matière ? Non, bien sûr ! Il s'agit du titre d'une riche

exposition sur l'horlogerie liégeoise au XVIII^e siècle.

On ne pouvait mieux choisir comme cadre à cette exposition que le beau musée d'Ansembourg (1). Idéalement mise en valeur, cette collection de montres, de pendules délicatement ouvragées, de cartels (horloges murales), d'horloges de parquet de 2,5m de haut aux gaines finement sculptées, d'horloges astronomiques à six cadrans, ravit le spectateur.

Un grand nombre d'artisans, fondeurs, forgers, émailleurs, décorateurs, sculpteurs et ébénistes exerçaient leur art autour des horlogers qui étaient nombreux au pays de Liège, tels les de Beeffe, père et fils, François et Gilles ; F.-J. Lovenfosse, Jean-Denis Mouzon, Lambert Tilmant, pour n'en citer que quelques-uns, et surtout la grande figure d'Hubert Sarton, né à Liège en 1748 (et non à Paris), maître horloger, mécanicien du prince-évêque Velbruck et fondateur d'une lignée qui honora la profession jusqu'en 1980 !

Parti se perfectionner à Paris, Hubert Sarton inventa à 30 ans un mécanisme

de remontoir de montre mû par les mouvements du propriétaire. Pris d'une passion dévorante pour les belles mécaniques, il inventa encore une machine à extraire le charbon, une autre à filer le coton et même un moulin à vent à hélices. Il mourut dans sa ville natale à 80 ans.

Il est juste de remercier et de féliciter les promoteurs de cette réalisation, Mme Anne Chevalier, conservateur du Musée Curtius, MM. Jean-Paul Philippart, commissaire adjoint et André Thiry, collectionneur de pièces d'horlogerie liégeoises.

Signalons encore que la scénographie a été réalisée de manière impeccable par le studio Signes de Liège (2) tandis que la sono est produite par Redity média.

Monique WESMAEL

(1) Musée d'Ansembourg, 114, Feron-strée, 4000 Liège.

(2) 25, rue Jos. Dejardin, 4020 Liège – tél. 04 342 78 17 –

courriel : signes@skynet.be
site : www.signes.be

UN BRIN D'HISTOIRE

À PROPOS D'UN CERTAIN « COQ GAULOIS »

Le calembour des Romains est bien connu : *gallus*, c'est le coq en latin et c'est aussi l'habitant de la Gaule ! Mais précisons d'emblée que « nos ancêtres les Gaulois » ont ignoré le roi de la basse-cour, lui préférant le sanglier.

Ce n'est qu'au Moyen Âge que les Anglais et les Allemands utilisèrent l'effigie du coq pour ridiculiser leur ennemi français, censé fuir devant leurs animaux symboliques : le léopard et l'aigle. Dès la fin du XV^e siècle, et sans doute en réaction, les rois de France Charles VIII, Louis XII et François Ier adoptèrent le coq comme emblème. En 1601 à la naissance de son fils, le futur Louis XIII, Henri IV fit graver une médaille ornée d'un coq posant la patte sur le monde. Louis XIV, à son tour, le voulut sur des médailles commémoratives de victoires et sur des casques.

C'est surtout la Révolution française qui développa l'usage du coq pour décorer des assiettes patriotiques ou divers papiers administratifs et militaires, ou encore surmonter des drapeaux.

Cette fois cependant, le coq ne personnifiait plus la France royale mais le peuple.

On sait que Napoléon lui préféra l'aigle, plus altier, et la besogneuse abeille. Après une éclipse sous la Restauration, Louis-Philippe, premier et seul roi des Français, renoua avec le coq gaulois, jusqu'à en mettre deux dans ses armoiries. Née de la défaite de 1870, la Troisième République vit dans l'ombrageux gallinacé le symbole de la revanche à prendre sur l'aigle germa-

nique (1). Qui ne connaît d'ailleurs l'immense succès populaire de Chantecler, le héros de la pièce d'Edmond Rostand !

« Rappelons en passant, dit Yves D. Papin (2), que le coq gaulois a fait école en 1913, puisqu'un coq rouge sur fond jaune est devenu cette année-là le drapeau de nos amis wallons ».

Pendant la Grande Guerre, la propagande française s'en servit abondamment et, dès 1918, notre coq eut le triste honneur de surmonter de nombreux monuments aux morts. Dans l'Entre-deux-guerres, il devint sportif en marquant les maillots des athlètes. « Le coq gaulois symbolisant le courage et la vaillance du peuple français » revint à la mode dès 1939. Il fut associé à la Croix de Lorraine et le général Juin lui fit reprendre du service pendant la campagne d'Italie. Depuis, le coq ne semble plus jouir de la ferveur patriotique, sauf sur les stades où son rôle se borne à exalter le chauvinisme des supporters.

« Actuellement, conclut Yves D. Papin, il représente plus souvent le Français 'franchouillard' que le peuple français aux vertus ancestrales ». Dommage, il méritait mieux. Et pourquoi ne serait-ce pas aux Wallons de reprendre le flambeau ?

Jacques LIÉNARD

(1) L'emblème national est le drapeau tricolore. Quant au coq, il n'est pas mentionné dans la Constitution.

(2) Dont, pour l'essentiel, nous résumons l'article paru dans *Historia*, n° 619, juillet 1998.

DES GOÛTS ET DES COULEURS

« IL N'Y A QU'UN BINCHE AU MONDE »

Edwine FASTREZ



Tous les Binchois vous le diront. La reconnaissance suprême, ce vendredi 7 novembre 2003 par l'UNESCO, du Carnaval de Binche « chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'Humanité » en est une preuve définitive. Cet événement unique en Wallonie a mis du baume au cœur de tous les Binchois à la repartie si prompte qu'on les nomme les « Marseillais du Nord ».

Binche, petite ville blottie dans ses remparts exceptionnels où chaque jour qui passe est un jour de moins avant le Carnaval, a bien mérité ce coup de projecteur qui lui donne un statut unique. Le Carnaval, vous l'avez compris, est la raison de vivre des Binchois. Dans la Cité du gille où autrefois les ateliers de confection étaient légion, on avait l'habitude de mettre « tout dans le costume » c'est-à-dire soigner sa présentation.

Maintenant que la confection s'est délocalisée, il leur reste le Carnaval à nul autre pareil. Michel REVELARD, successeur de Samuel GLOTZ à la direction

du Musée international du masque et du carnaval, a permis, par la publication, entre autre, de son livre « *Le Carnaval de Binche. Une ville, des hommes, des traditions.* » (1) de mettre en lumière le travail de tous ses artisans qui sont les véritables chevilles ouvrières du Carnaval. Les acteurs de l'ombre, ce sont aussi les épouses, les mamans et les sœurs qui sont chacune à leur manière, une pièce vivante de ce folklore.

Et quand de l'ombre de la nuit surgira, au petit matin du mardi-gras, le roi incontestable de la fête, le gille de Binche, quand au rythme cadencé du claquement de ses sabots, il fera tinter grelots et « apertintailles », que résonnera le premier roulement de tambour, la magie s'opérera et l'émotion gagnera tous les cœurs.

Il rejoindra les partenaires de la société les « Récalcitrants », les « Réguenaires » ou les « Incas ». La blancheur des barrettes et des collerettes dans le noir de la nuit formera un spectacle magique. En ce jour le plus long et le plus beau de l'année, il partagera avec ses compagnons le pavé et la gloire !

Selon l'éminent folkloriste binchois Samuel GLOTZ déjà cité, « *le carnaval constitue un maillon de cette longue chaîne de célébration universelle du retour du printemps et le gille est le grand prêtre de cette célébration* ». Souhaitons-lui longue vie en espérant que se réalisera l'objectif de l'UNESCO qui, en dépassant la simple reconnaissance, implique un engagement, de la part des États, de mettre en œuvre un plan de promotion et de sauvegarde du chef-d'œuvre inscrit. Que pendant de longues années encore, au soir du mardi-gras, après le bouquet final du feu d'artifice et l'extinction des feux de Bengale, le ciel de Binche s'illumine de la devise de la Ville « Plus Oultre » moment pathétique s'il en est.

A visiter :

Musée du Carnaval et du Masque, rue Saint-Moustier n° 10 – tél. 064.33.57.41 BINCHE.

(1) Édition de la Renaissance du Livre, 2003.



LES FRANCOPHONES SONT-ILS DEVENUS DES CITOYENS DE SECONDE ZONE ?

Dans l'état actuel des choses, je crains malheureusement que la question ne se pose même plus !

En effet, chaque jour qui passe voit la tutelle flamande peser davantage. Bruxellois de naissance et Wallon d'adoption, je suis bien placé pour constater à quel point les francophones de Bruxelles et de la périphérie ainsi que les Wallons des Fournons doivent supporter les manœuvres des différents gouvernements flamands dont le but ultime est d'absorber et de flamandiser les territoires qu'ils veulent conquérir en y effaçant toute trace de langue française comme cela fut le cas en Flandre au siècle dernier.

Ce processus est en train dans tous les domaines : le politique, l'économique et le culturel.

***Le politique :** la minorité flamande (10 % de la population en Région bruxelloise) a ses droits si bien garantis – et ce dans toutes les matières ! – que même la Communauté européenne a reconnu que cette minorité était la mieux protégée d'Europe. Mais qu'à cela ne tienne, les Flamands ont exigé pendant des années une représentation garantie dans chaque commune de la Région bruxelloise, chose qui avait toujours été refusée par les politiciens francophones et notamment par le PRL/FDF du moins au temps où celui-ci était dans l'opposition.*

C'était bien entendu sans tenir compte des accords de la St-Polycarpe et le énième Munich communautaire de nos bons défenseurs. Et nous voilà obligés d'avoir aujourd'hui un échevin flamand dans chaque commune, c'est le truquage du suffrage universel à l'état brut. Voilà l'un des aspects les plus pervers de ce que les bons belgicains appellent le « modèle bruxellois ».

***L'économique et donc l'emploi :** déjà en 1912, Jules Destrée l'écrivait dans sa Lettre au Roi : « Ils nous ont pris nos emplois ! ». Cette célèbre phrase se vérifie aujourd'hui d'une manière désastreuse. Pendant des décennies, les Flamands nous ont fait croire que le mauvais bilinguisme des francophones leur fermait systématiquement certains postes. Ces dernières années, de nombreux francophones ont transpiré pour apprendre cette langue qui pose d'ailleurs un sérieux problème, à savoir qu'un Flamand qui s'adresse à un francophone lui parlera non pas dans un néerlandais classique, mais bel et bien dans le dialecte de sa province ou même de sa ville. Car, quoi qu'on en dise, la langue néerlandaise n'est pas encore parlée par une majorité de Flamands. De plus, un francophone, aussi bon bilingue soit-il, n'est pas pour autant valorisé, puisse être flamand, c'est, au-delà du parler, surtout une question de mentalité.*

***Le culturel :** nous touchons là un point essentiel de la flamandisation. On se souviendra probablement qu'il y a quelques années, à Rhode-St-Genèse, Laurette Onkelinx*

inaugura une bibliothèque sous la protection de la gendarmerie et sous les huées d'une horde de flamingants. Que je sache, cette « action » n'a jamais été condamnée par le moindre élu flamand d'un parti « démocratique ». Souvenons-nous encore que même des manifestations privées, telle « Exploration du monde », n'ont plus le droit de se dérouler en Flandre, car les différentes autorités communales préfèrent les interdire au nom de la sécurité. En revanche, ce qui est scandaleux, alors que la culture française n'a aucune place en Flandre, la culture flamande est sur-représentée à Bruxelles. En effet, elle y est libre et totalement garantie. La Région bruxelloise ne compte pas moins de 20 centres culturels flamands généralement vides. Il serait d'ailleurs bien intéressant pour le contribuable flamand de savoir à quelles gabegies son argent peut bien conduire. (...)

Face à de telles contradictions, comment peut-on faire confiance en cette politique qui montre continuellement sa double face ?

La seule politique qui vaille pour les Wallons et les Bruxellois est la défense de la langue et de la culture françaises et la défense de l'idée réunioniste.

Edouard SCHUMACKER



ÉCHOS DE FLANDRE.

(Des Flamands parlent aux Flamands)

Le 12 décembre dernier, l'AMSAB, l'équivalent flamand de l'Institut Émile Vandervelde (PS), a organisé un colloque intitulé « L'héritage d'Hendrik De Man », avec la participation des trois principales universités flamandes et de Karel Van Miert. Rappelons aux plus jeunes de nos lecteurs que l'ancien président du Parti Ouvrier Belge (depuis lors scindé en SP.A et PS) prônait, dans les années trente, un « socialisme national ». Dès la capitulation, De Man promut une Belgique unie autour de la personne du roi Léopold III dans l'intention de développer une politique de collaboration avec l'occupant nazi. En 1943, il choisit l'exil en Suisse. Il n'est évidemment pas interdit au SP.A de se pencher sur la vie d'un ancien dirigeant, mais l'invitation et la présentation du colloque anversois ont de quoi inquiéter. Ainsi De Man est-il présenté comme « le penseur socialiste le plus important après Marx » (sic). Sans aucune allusion à sa dérive fasciste. L'inculture politique de l'agent publicitaire Patrick Janssens et du bistrotier Steve Stevaert aurait-elle permis à des

intellectuels nostalgiques d'honorer la mémoire d'un éminent collaborateur léopoldiste ?

Luc Van den Brande ne se tient plus de joie (*communiqué CD&V*, 03/12/03). Le parlement flamand a voté à l'unanimité une résolution exigeant la présence de députés flamands lors du prochain tour de négociation institutionnelle qui s'imposera inévitablement après le scrutin régional du 13 juin 2004. La Flandre abordera une nouvelle réforme de l'État sur la base des cinq résolutions que son Parlement avait adoptées en mars 1999. En résumé, la scission des derniers bijoux de famille. Et Van den Brande de lancer : « *Cette résolution est extrêmement importante. Grâce à la représentation garantie de députés flamands, le Parlement flamand opte pour la méthode de la Convention, comme pour ce qui se passe à l'Union européenne. Le CD&V est heureux que le Parlement flamand ait repris cette idée à son compte. (...) C'en est fini des rendez-vous secrets dans l'arrière-salle des châteaux et les QG des partis* ».

Hugo Schiltz, qui s'est retiré des affaires, s'est confié à *Trends* (04/12/03) : « *La Belgique constitue un boulet pour quiconque tend vers une gestion efficace. Maintenir une Belgique artificielle conduit à une perte de rendement, aussi bien pour la Flandre que pour la Wallonie. (...) La Justice, la Défense, la politique sociale et économique, ainsi que la diplomatie ne sont pas réformables parce que le Nord et le Sud raisonnent selon des schémas de pensée totalement différents.* »

Dans le dossier des chèques-service, Luc Van der Kelen (*Laatste Nieuws*, 22/11/03) fustige l'arrogance d'un PS impérialiste : « *Depuis la Wallonie, il veut dominer toute la politique belge* ». Sur le même thème, Eric Donckier (*Belang van Limburg*, 25/11/03) estime que le PS privilégie des emplois moins flexibles, plus stables, afin de favoriser ses cohortes de « clients ».

La *Gazet van Antwerpen* et le *Standaard* (28/11/03) ont totalement réprouvé la séquestration des patrons de Sigma à Manage. Selon eux, le fait que ce type d'action syndicale se déroule pour la troisième fois en Wallonie n'est pas dû au hasard.

L'émission dominicale *De Zevende Dag* (14/12/03) a convié avec le sourire le représentant de « *Vlaanderen vlagt* », vous savez, cette sympathique association qui distribue des drapeaux frappés du Lion des Flandres lors des manifestations sportives. Selon son promoteur, les téléspectateurs du monde entier ne doivent y voir qu'un seul message : « *La Belgique disparaît !* ». Et d'inciter ses « amis wallons » à sortir eux-mêmes leur Coq hardi. L'honorable flamin-

gant avoue quand même que, le long du mur de Huy, il s'est fait conspuer par une partie de la foule. Appelé à voter, le public de l'émission, composé de *Mijnheer* tout-le-monde, a approuvé l'initiative à une belle majorité de... 79 % !

La populaire émission de fin de soirée *De Laatste Show* invite depuis peu des « célébrités francophones ». Le chanteur Jean-Luc Fonck, tout étonné de cette première sur un plateau du nord en 25 ans de carrière, a bien dû avouer que, hormis « *Pas-op!* » et autres *zwanzes*, il ne connaissait pas le flamand. Le présentateur prenait un malin plaisir à traduire les inepties de Fonck, tout en glissant des commentaires ironiques, incompréhensibles pour l'invité tristement unilingue. Ah ! jouer la carte belge par opportunisme carriériste et snober la langue de la majorité de ses compatriotes, quel splendide paradoxe ! Que l'histriion bruxellois se rassure, la Présidente fransquillonne du concours de Miss Belgique a subi le même sort la semaine suivante.

Évoquant le reportage poussif sur la morne vie de Philippe et Mathilde, Yves Desmet (*De Morgen*, 06/12/03) a dénoncé une « *servilité des médias qui n'était plus de mise depuis la cour du Roi Soleil* », ainsi que l'absence de questions dérangeantes pour le brave prince. On retiendra que pour 100 minutes à RTL et 55 à la RTBF, la télévision flamande, plus respectueuse de son public, n'a passé qu'une demi-heure du *belgian soap*.

« *Les Flamands donnent 3,6 % de leurs revenus aux Wallons et aux Bruxellois* ». C'est ce qu'affirme le *Standaard* (05/11/03) en parlant des « *transferts nord-sud* ». Régulièrement, la presse flamande fait passer les Wallons pour de vulgaires profiteurs... La veille, le *Tijd* avait déjà consacré une page à ce thème éminemment communautaire, avec force chiffres à l'appui. Comme tout est homogène en Flandre, le *Tijd* s'appuyait sur une étude de la *Kredietbank* (ces responsables impunis d'une fraude fiscale massive au Luxembourg...). A l'en croire, les fameux « transferts » ne cesseraient d'augmenter. Ce qui fait dire à Roger Van Houtte (*Gazet van Antwerpen*, 07/11/03) : « *Les Flamands sont les champions du monde aveugles de la solidarité* ».

L'an dernier, *Wallonie-France* rapportait les déclarations. musclées du patron des patrons flamands Jef Roos. Son successeur Ludo Verhoeven n'a pas baisé la garde. Au Congrès du 18 novembre dernier, il a prononcé un discours choc (www.vev.be) : « *L'ampleur des transferts de la Flandre vers la Wallonie, comme ils se présentent aujourd'hui, est comparable à ceux de l'Allemagne de l'Ouest vers l'Allemagne de l'Est, un pays qui a connu 50 ans de régime*

communiste. Mais en Allemagne, il y a un point positif : sur la fiche de paie de chaque Allemand de l'Ouest, on peut lire *Solidaritätszuschlag* (cotisation de solidarité). Une inscription visible, claire et limitable dans le temps. Dans une période de basse conjoncture où l'on évoque le coût de la sécurité sociale et la baisse du taux d'emploi suite à un manque de compétitivité, ces transferts, sans explication et sans responsabilisation de la région la plus faible, sont absolument inacceptables ».

La revue *Doorbraak* de novembre 2003 estime que « les francophones, qui basent leur puissance sur les syndicats et les mutuelles, restent allergiques à toute forme de régionalisme, de confédéralisme ou de nationalisme. Les barons salonnards de la FEB refusent aussi toute forme de régionalisation, notamment en matière de soins de santé « Parce que c'est le meilleur garant de l'unité belge », commente Pieter Timmermans dans le *Trends* (18/09/03).

« Le cordon sanitaire s'effrite peu à peu », c'est un des grands titres du *Standaard* du 12/11/03. Dans le *Morgen* du lendemain, Yves Desmet considère que le CD&V se trouve à la croisée des chemins. Yves Leterme, le nouveau président, et Piet De Crem, en termes plus francs, ont déploré le maintien du cordon sanitaire autour du Blok. Desmet estime que l'hostilité du monde syndical chrétien flamand (ACV) à ces prises de position a le mérite de clarifier la situation : « Soit le CD&V choisit le centre, soit il opte sans réserve pour la droite conservatrice du revenant Leo Delcroix et de ses amis ». Hugo Coveliers, qui s'est vu privé de son salaire de chef de groupe VLD au sénat (Christine Defraigne sait ce que cela représente...) pour avoir traité le SP.A de *kollaborateur* des francophones après le débat sur le droit de vote des étrangers, estime également que le cordon sanitaire est contre-productif : « Le PS a de grandes idées sur le Vlaams Blok mais en réalité il n'y comprend rien. Il ne connaît pas le phénomène et beaucoup sont encore convaincus que tu dois avoir un passé nazi pour voter pour ce parti. Ils ne peuvent pas croire que des gens votent pour le Blok simplement par mécontentement. » (*P-Magazine*, 04/12/03). Au VLD, annoncé en perte de vitesse, on redoute que Coveliers ne fortifie une section anversoise proche de Ward Beysen et du Blok.

Le *Standaard* (18/10/03) évoque les thèmes qui motivent les choix électoraux des Flamands. Dans l'ordre croissant, l'emploi, la sécurité sociale et les soins de santé. Trois thèmes éminemment communautaires... Durant les six mois écoulés, le thème de l'autonomie de la Flandre est passé de la 14^e à la 10^e place, soit la meilleure progression après celui de la sécurité alimentaire.

Esquissant un parallèle entre le débat sur le droit de vote des étrangers et le sondage de *La Libre* qui montre l'énorme progression du Blok et l'accession de Filip Dewinter à la 3^e place des hommes politiques les plus populaires en Flandre, Luc Van der Kelen (*Laatste Nieuws*, 12-15/12/03) conclut que l'approbation de la loi donnera une nouvelle impulsion aux fascistes du nord. Le fait que la Wallonie ait voté à l'unanimité contre la majorité de la Flandre rompt pour la première fois (*sic*) le contrat social qui unissait le nord et le sud du pays. Cela laissera sans nul doute des traces profondes.

L'abondant courrier des lecteurs flamands sur le sujet atteste la justesse de cette analyse.



ÉPINGLE DANS LA PRESSE

« La grande absente »

M. Pierre Dulieu, directeur de la revue namuroise *Confluent*, a remarqué, à juste titre, dans son éditorial d'octobre 2003 (1), que « la Wallonie (avait été) la grande absente des fêtes » en septembre dernier. A l'exception de M. Robert Collignon qui lançait « l'idée – jugée aussitôt saugrenue – de faire de la deuxième chaîne de la RTBF une télévision wallonne », il n'y eut aucun message, rien « qu'un pénible ronron où l'autosatisfaction le disputait à la recherche du consensus mou ». Des exemples ? M. Dulieu en a aisément trouvés : c'est d'abord Jean-Claude Van Cauwenberghe qui voit dans le couple Flandre-Wallonie « une union moderne et efficace fondée sur l'autonomie et la solidarité, sur le respect de l'autre et la loyauté » (*sic...et resic*). C'est ensuite Bernard Anselme, le bourgmestre de Namur, qui ne perçoit qu'« équilibre social, circulation douce, développement durable et sens du bien commun. Le paradis, quoi ! »

C'est enfin un professeur de l'Université libre de Bruxelles, un certain Baudouin Decharneux qui, en digne représentant de la trop silencieuse classe universitaire, « a réussi ce tour de force de ne pas évoquer une seule fois le mot 'Wallonie' et même, fait surprenant, de ne pas évoquer une seule fois les morts des guerres » dans un discours prononcé au cimetière de Belgrade (ndlr : le faubourg de Namur, bien sûr).

Et l'auteur de conclure : « l'essentiel, c'est bien de savoir si les Wallons ont quelque chose à dire aux Wallons. Et sur ce point, j'ai eu l'impression d'un gigantesque vide ». L'explication ? C'est sans doute dans *L'Echo* du 16 mars 2001 qu'on la trouve. Ce jour-là, M. Logé, alors président de la Chambre de Commerce wallonne, affirmait que « nous (les Wallons) n'avons pas une culture souveraine, mais une culture de soumis (...) C'est la différence entre être maître et être esclave. En Wallonie, nous avons une culture de serviteur et le

monde politique devrait s'en préoccuper ».
« *Devrait* », oui mais ...

(1) Contact : 43, rue Tillieux, 5100 Jambes – tél. 081 30 28 35 – fax : 081 30 48 95 – courriel : info@edico.be

De la particratie érigée en art

Trois hommes amers ont eu le courage – ou la témérité ? – de cosigner un livre consacré à la vie politique (faisandée) de notre cher petit royaume (1). Dans *Le Soir* (08-09/11/03), Martine Dubuisson en a rapporté quelques extraits décapants, tel celui présenté d'entrée : « *la particratie, telle qu'elle fonctionne en Belgique, n'existe nulle part ailleurs (parce que) les partis substituent leurs intérêts particuliers à l'intérêt général* » – chose que tout observateur, même superficiel, avait déjà remarquée – sans oublier celui des nominations partisans, autre record belge.

Pour Alain Destexhe, sénateur MR, c'est le directeur d'un hôpital bruxellois « *viré (comme un malpropre) du jour au lendemain (...) par le conseil d'administration, manipulé par des responsables politiques* » ; c'est lui-même qui a déplu au ministre fédéral, le Flamand Rik Daems, pour avoir révélé « *les dérapages (liés) à la rénovation du Berlaymont, bâtiment symbole de l'Europe à Bruxelles, (qui) tient du gouffre à milliards* ».

Pour Alain Eraly, sociologue à l'ULB et ex-directeur de cabinet d'Hervé Hasquin, c'est « *l'enlèvement de décisions pour des raisons purement liées à l'ego des ministres (n'agissant pas) pour des conceptions du bien public* ».

Pour Eric Gillet, avocat spécialisé en droit administratif, ce sont les nombreuses « *victimes de la politisation* » qui ont perdu confiance dans un État hypocrite. L'ouvrage, né d'une légitime « *indignation* » selon les trois audacieux, suscitera sans nul doute des rancœurs tenaces dans le Landerneau politicien belgeois ; il entend pourtant être « *une analyse critique au nom de la dignité de la politique (et non) une analyse contre la politique* ».

Pour « *restaurer la démocratie* », le trio y va de 120 propositions parmi lesquelles on relève la suppression des cabinets ministériels (?), la suppression du cumul des mandats ou encore le rétablissement du vote secret au parlement.

Saluons cette initiative citoyenne, mais nous doutons fort qu'elle change un iota aux belles pratiques politiques en Belgeoisie, pays laboratoire de l'Europe, paraît-il.

Pauvre Europe !

(1) *Démocratie ou particratie ?*, Bruxelles, éd. Labor, 2003.

La traque

La FGTB wallonne (syndicat socialiste) craint de voir s'organiser, avec la bénédiction du gouvernement à participation socialiste, la traque aux chômeurs, projet cher au ministre fédéral de l'Emploi, le socialiste flamand Vandebroucke.

Le projet est d'autant plus redoutable que les taux de chômage sont fort dissemblables : 7,4 en Flandre et largement plus du double en Wallonie (18,6 %) et le triple à Bruxelles (22,2 %). En attendant, quelle politique suivre ? A vrai dire, personne ne le sait et on ne voudra pas trop se mouiller avant les élections de juin 2004.

Le problème se corse lorsqu'on apprend qu'à la concertation sociale, la Flandre est généreusement représentée par les trois présidents syndicaux et par cinq patrons contre un wallon (Roger Mené, président de l'Union des Classes moyennes).

« *La tension communautaire est palpable* », dit Bénédicte Vaes (*Le Soir*, 25-26/10/03) à qui un syndicaliste a confié : « *Entre Flandre et Wallonie, on a d'autres visions sociales, d'autres expériences du chômage. Normal. Mais les Wallons ont l'impression qu'en Flandre, on les prend souvent pour des fainéants et des profiteurs de la Sécu.* »

Derrière cette « impression », se cache une réalité : il existe bien deux mentalités distinctes sécrétant deux conceptions différentes de l'action syndicale, difficiles à concilier.

« Ils sont tous fous du V... »

... du V pour *Vlaams* ! Dans *Le Soir* (25-26/10/03), Michelle Lamensch s'étonne de l'ardeur déployée par les partis nordistes pour se qualifier de *Vlaams*, sauf le SP.A, internationaliste prolétarien notoire, et les *Groenen*, pour ne pas commettre le péché de nationalisme.

« *Le V... serait-il devenu le principal appât au nord du pays ?* », conclut assez comiquement la journaliste.

Eh oui ! Madame, c'est cela la vérité ! Lorsqu'on est V..., on n'est plus B... même du « nord du pays » !

Pour ou contre ?

A propos du droit de vote à accorder aux non-Européens, deux sondages ont donné des résultats contrastés.

Le professeur Francis Delpérée a, le 30 octobre dans *Le Soir*, remis un peu de clarté dans ce débat passionné. Pour lui, une seule solution s'impose : suivre la Constitution qui, à cet égard, est très précise. Depuis 1999, les citoyens des pays de l'Europe des 15 – et, dès mai 2004, des 25 – peuvent voter aux élections locales.

Et pour les autres ? « *Si elle le veut, la Belgique (ndlr : c'est-à-dire le Parlement seul) peut étendre (...) le bénéfice du statut* » aux étrangers n'appartenant pas à la Communauté européenne. La décision, affirme le constitutionnaliste, devra s'imposer à toutes les communautés, car « *les appels à trois législations fédérées s'inscrivent manifestement à rebours de ce prescrit par la Constitution. Au surplus, ils amorceraient un mouvement centrifuge évident. Citoyen ici mais pas là-bas, dans le même ensemble fédéral. La Belgique ne résisterait pas à ces déchirures régionales* ».

Pourtant, le vote de cette loi, sous la forte pression des partis francophones, ne manquera pas de provoquer un vif ressentiment en Flandre où seuls le SP.A et les *Groenen* défendent l'élargissement. D'autant qu'en pays flamand, les partis de droite, très marqués par des idées nationalistes, recueillent plus des deux tiers des voix.

Voilà donc le Premier ministre Guy Verhofstadt, opposé personnellement à l'extension du droit de vote, une fois de plus assis entre deux chaises ! Position inconfortable à la longue, on en conviendra.

Europe et PS

Elio Di Rupo doute et, avec lui, le PS tout entier. L'Europe, c'est bien beau, mais comment gérer demain une Union à 25 ? Alors, suggère le président, il faudra une Europe à deux vitesses privilégiant l'association des pays

fondateurs, association renforcée par la coopération, notamment celle des entreprises et des services publics.

« On peut avancer avec la France, même celle de Raffarin, et l'Allemagne ». Dont acte.

« On », c'est-à-dire la Belgique ! Oui mais, si la Flandre plus droitière ne suit pas, ce sera à la Wallonie, région d'entre-deux, de s'associer d'abord au bloc franco-allemand avant de passer volontairement à la France.

Liège, partenaire d'Anvers ?

Le *Vif/L'Express* (21/11/03) reflète les inquiétudes des Liégeois quant à l'avenir de leur ville et de son hinterland. Laurence van Ruymbeke rappelle que l'ASBL Avenir du pays de Liège, « patronnée » par Michel Foret et Guy Mathot, voit des pistes dans le développement des transports, des nouvelles technologies et des services. Rien de nouveau là-dedans, remarque de son côté le ministre Kubla, ajoutant qu'il faudra trouver le nerf de la guerre et des « pilotes » compétents, ce qui n'est pas évident !

Bernadette Merenne, professeur de géographie à l'UI.G, va dans le même sens que l'ASBL mais suggère « un éventuel partenariat » entre le port fluvial de Liège (le 2^e d'Europe) et le port d'Anvers (5^e mondial) qui souffre d'engorgement chronique. La réponse est déjà venue de la métropole flamande : « Si des investisseurs cherchent à s'installer à Anvers (...) nous préférons qu'ils s'établissent le long du canal Albert, de manière à ancrer leur trafic vers nos installations. Mais nous n'avons pas besoin de Liège » (ndlr : c'est nous qui soulignons), sauf comme entrepôt provisoire, le temps d'organiser du définitif avec le Limbourg et ... peut-être avec La Louvière !

Alors, « de son côté, Liège pourrait aussi bien s'acoquiner (sic) avec Rotterdam, voire avec Dunkerque. »

La proposition n'est certes pas neuve, mais l'emploi du conditionnel par la journaliste semble bien montrer que la piste n'a pas été sérieusement explorée.

Jacques LIÉNARD

Le Blok flamand et son « cordon protecteur »

« La Flandre deviendrait-elle folle ? Après le cordon sanitaire, la corde (autour du cou du Lion noir) », telle est la couverture du *Journal du Mardi* (12-24/12/02). Le politologue (UCL) Benoît Rihoux clarifie les choses : « La santé du parti extrémiste *Vlaams Blok* traduit, hélas, l'évolution de la Flandre dans tous les secteurs de l'opinion. (...) Le cordon sanitaire n'existe plus en Flandre depuis belle lurette. (...) La dérive ne date pas d'aujourd'hui. Il y a toujours eu, en Flandre, une permanence d'un fort courant nationaliste. Historiquement, à part pendant le drame de la guerre 40-45, le nationalisme flamand a toujours été revêtu d'une grande légitimité démocratique ».

Le sociologue flamand (VUB) Eric Corijn, auteur de plusieurs études sur le sujet, confirme dans *Le Vif/L'Express* (21/11/03) : « Il est clair que les succès (croissants) du *Vlaams Blok* s'inscrivent dans la continuité politique du fascisme des années 1920 et 1930 (...) Quand la Belgique est devenue fédérale, leurs idées ont eu d'autant plus d'écho que la Flandre s'obstinait à créer son État ».

Dans *La Libre Belgique* (11/11/03), le sociologue (ULB) Marcel Bolle De Bal, lisant les lettres retrouvées de son père Jean Bolle écrites depuis le Boyau de la Mort à Dix-

mude de 1916 à 1918, découvre la réalité (si périlleuse aujourd'hui tous azimuts) : « Ma plus grande surprise, à la lecture, a été de découvrir l'existence en 1916 déjà, de profondes tensions au sein des unités combattantes de l'armée belge. (...) Quel choc, a posteriori, de lire et entendre ces propos quasi symétriques : « Wij zouden veel liever vechten tegen de Waalen als tegen de Duitsen (nous préférons de loin nous battre contre les Wallons plutôt que contre les Allemands : un gradé flamand), » j'en arrive à me demander si je ne préfère pas encore les Boches » (un sous-officier wallon) ! ». Réalités dissimulées font surprise et choc tôt ou tard. La montée du « Blok flamand » et les sympathies qui lui garantissent un « cordon protecteur » (et non sanitaire) dans toutes les couches du peuple flamand donnent cette fois raison à l'historien Pirenne, cité par M. Bolle, quand il dit : « Le présent explique le passé plus que le passé n'explique le présent ».

L'avenir des Wallons sous d'autres cieux

La Libre (20/11/03), sous le titre « Al Gore croit très fort en la Wallonie », relate brièvement le discours de l'ancien vice-président des États-Unis au symposium de Louvain-la-Neuve sur le financement des entreprises : « La Wallonie a toutes les cartes en main pour renouer avec une vigoureuse croissance économique. Al Gore a insisté sur l'énorme avantage d'avoir un bon système d'éducation : la véritable richesse d'un pays aujourd'hui, ce sont ses universités et ses écoles, et sur la nécessité de soutenir les jeunes entrepreneurs ».

D'où la campagne « Qui va créer sa boîte ? Moi » relatée par *La Libre* (03/12/03) : « Tout le monde s'accorde à dire qu'il faudra créer 20.000 nouvelles entreprises pour amener la Wallonie au même niveau que les autres régions d'ici 10 ans. Il faut accélérer le rythme de création d'entreprises », déclare le ministre wallon de l'Économie. C'est évident, mais comment s'extirper des doux ronrons de faible efficacité et avec des moyens rabotés dans le cadre belgo-flamand ? On pense à ce que disait, avec force, J.-C. Logé, président de la Chambre wallonne du Commerce et de l'Industrie à *L'Écho* (16/03/01) : « La Wallonie a été habituée à vivre avec de grandes entreprises qui ont disparu. Il lui faut une révolution culturelle. Le monde politique et le monde patronal wallons devraient oser prendre des positions dérangeantes pour que la Wallonie change beaucoup plus vite ».

Marc DE MIDDELEER

Erratum – Dans son n° précédent, Wallonie-France a fait de l'association ASBL Congrès de Polleur l'organisatrice de la journée commémorative du 21 septembre 2003. A la demande de notre ami le Dr Fernand Piette, nous rendons volontiers « à quelques volontaires du Rassemblement Wallonie-France » la paternité de la préparation de cette manifestation. Signalons encore que la médaille du Souvenir (frappée en 1989) et la vignette « Ici on s'honore du titre de Citoyen » ont été remises aux organisateurs

Solution du jeu de la p. 10 :

1. beauty-case ou beauty case (en Belgique); vanity-case (en France) 2. barbecue 3. chips 4. drink market 5. fast-food ou fastfood

Wallonie-France

Éditée sous le parrainage de MM. Pierre BERTRAND, Sénateur honoraire ; Robert COLLIGNON, Bourgmestre d'Amay et Président du Parlement wallon ; Philippe DÉTROZ, professeur ; Jacques DUPONT, Président de Wallonie Libre ; Georges GABRIEL, ancien Député permanent ; Denis GRIESMAR ; Jean-Marie JAMOLET, ancien Bourgmestre d'Esneux ; Dr Jean-Pierre LEVECQ, ancien Député ; André PATRIS, Directeur honoraire de la Maison de la Francité ; Roger PINON, Professeur d'École normale e.r. ; Marc SUTTOR, Maître de conférences à l'Université d'Artois.

Avec la collaboration de Mmes Geneviève DAVOISE, Edwina FASTREZ et Monique WESMAEL ; MM. Pierre BERTRAND, Jean BONNIVERT, CHANTECLER, Boris COUNE, Jacques DEHAES, Marc DE MIDDELEER, Paul DURIEUX, Joël GOFFIN, Patrick HEUSCHEN, Daniel JOZIC, Adrien LAURANT, Jacques LIÉNARD, Pierre-René MÉLON, Pierre MÉLOT, OCLUS, André PATRIS, Marc PHILIPPE, Jacques ROGISSART, Eric SMETS, Marc SUTTOR.

Collectif directeur : Mme M. WESMAEL et MM. J. BONNIVERT, J.-Y. CHARLIER, B. COUNE, M. DE MIDDELEER, J. DUPONT, A. LAURANT, J. LIÉNARD, P.-R. MÉLON, P. MÉLOT, A. PATRIS, J. ROGISSART, M. SUTTOR.

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD, 49 B, av. de Gerlache, 4000 Liège - Tél. + fax : 04 253 26 47.

Secrétaire de rédaction : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. 085 51 25 52.

Secrétaire de rédaction adjoint : Boris COUNE, 88, rue de Limoges, 4130 Tilff - Tél. 04 388 27 00.

Composition et mise en page : Monique WESMAEL - Tél. + fax : 04 253 26 47

Trésorier : Jacques BONNIVERT, 14, rue des Aubépines, 4130 Tilff - Tél. 04 388 20 90.

Secrétaire et éditeur responsable : Jacques-Yves CHARLIER, 34, r. de la Baume, 4470 St-Georges s/ Meuse - Tél. + fax : 04 275 36 20. GSM : 04 77 29 63 24.

Correspondants

Brabant wallon :

Louvain-la-Neuve : Rodolphe LAMY, 6, Clos du Cheval Godet, 1340 Ottignies - GSM : 0479 87 90 64.

Hainaut :

Charleroi : Etienne HUVELLE, 19, rue François Givron, 6210 Frasnes-lez-Gosselies - Tél. : 071 85 43 89

Mons : Jean-Pierre LEVECQ, 9, rue Guy de Brès, 7000 Mons - Tél. : 065 35 56 32.

Tournai-Mouscron : Olivier DUBRAY, 46, boulevard de l'Est, 7800 Ath - Tél. : 068 28 668.

Liège :

Huy-Waremme : Adrien LAURANT, 29, rue J. Pierco, 4550 Villers-le-Temple - Tél. : 085 51 25 52.

Ourthe et Meuse : Paul DURIEUX, 8, rue du Gravier, 4051 Vaux-s/Chèvremont - Tél. : 04 263 69 17.

Verviers : Hermès HEINEN, 55, avenue F. Desonay, 4801 Stembert - Tél. : 087 22 06 40.

Namur :

Éric MERTENS, 81, route de Hesbaye, 5310 Eghezée - Tél. : 081 81 23 45, fax : 081 81 24 72.

Sud-Luxembourg :

Jeanine THYS, 31, rue L. Colleaux, 6762 Saint-Mard - Tél. : 063 57 71 58.

Bruxelles :

André PATRIS, 16, avenue Père Agnello, 1150 Bruxelles - Tél. : 02 770 90 60.

France métropolitaine :

Claude JADOUL, 6, square Patenne, 75020 Paris - Tél. + fax : 00 33 143 71 61 09 - Courriel : c.jadoul@wanadoo.fr

Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac - Tél. : 04 75 39 99 32.

ABONNEMENT :	Simple :	Belgique : 15 €	France : 17,50 €
		Soutien : Belgique : 20 €	France : 22,50 €
		Étudiant, chômeur : Belgique : 8 €	France : 10,50 €

**À verser au compte 068 - 2271983 - 76 de Wallonie-France à 4130 Tilff ,
Pour la France : Wallonie-France, Crédit mutuel Nord à Sedan, Banque 15629, guichet
08857, n° cpte 00032038240, en précisant bien votre nom et votre adresse ou par mandat-
poste libellé en € adressé au trésorier.**